

4-3-7 Plan de formation des organisations de pêcheurs

Pour la formation des organisations de pêcheurs, voici les points à prendre en compte et les problèmes apparus au cours de l'étude de la société des villages de pêcheurs et de l'étude des organisations en relation avec la pêche.

(1) Points à prendre en compte et problèmes dans la société des villages de pêcheurs

1) Activités et reconstitution des organisations existantes

L'esprit collectif islamique, l'esprit de collaboration traditionnel et les organisations d'entraide représentées par les tonchins indiquées en 3-6-2(2) présentent un grand potentiel pour l'organisation à partir de la base. En réalité, des pêcheurs ont formé des coopératives, des organisations d'entraide, et ont des activités spontanées dans les plusieurs de villages de pêcheurs. La méthode d'organisation la plus souhaitable consiste à assister la formation de telles organisations non officielles, et à les convertir en organisations officielles quand elles auront atteint un certain niveau de maturité. Par ailleurs, les coopératives déjà créées pour la réception de l'aide ou en vue de cette réception, dépendent fortement de l'aide. Certains membres de ces coopératives ont fait l'objet de beaucoup de stages et d'aides, sont alphabétisés et connaissent les méthodes de gestion d'une organisation. Partisans de l'organisation, ils sont considérés qualifiés pour propager l'organisation parmi les autres pêcheurs, mais il y a aussi le côté discrimination par rapport aux autres membres de la collectivité due à l'écart des connaissances. Les organisations actuelles doivent poursuivre leurs activités, et pour les rendre plus autonomes et ouvertes, de nouvelles activités de sensibilisation sont aussi nécessaires.

2) Correction de l'écart dans l'accès aux informations

Il y a des différences dans l'accès aux informations entre la capitale et les régions, entre les villages agricoles avec vulgarisateur agricole et les villages de pêcheurs, et entre les membres des organisations et les non-membres. L'accès au crédit et aux équipements à prix corrects est défini selon l'accès ou non aux informations les concernant. Autrement dit, la répartition avec égalité des facilités est impossible sans la répartition avec égalité des informations. La création d'une organisation publique est nécessaire pour obtenir des facilités de l'extérieur, mais les informations concernant les formalités à remplir ne parviennent pas aux pêcheurs, et les pêcheurs n'ont pas les capacités nécessaires pour remplir ces formalités. L'obstacle fondamental à la transmission des informations en Guinée est l'analphabétisme, mais ce n'est pas un problème qui peut se résoudre du jour au lendemain. Par conséquent, des mesures, comme la mise en place de réseaux d'information, en utilisant adroitement les moyens d'information sont nécessaires. A ce moment-là, l'existence de la langue commune Sousou est importante. On peut penser à des flashes d'information à la radio en Sousou pour l'ensemble de la zone littorale, et à la fourniture d'informations à la mosquée au niveau des villages. De plus, un réseau d'informations périodique de la Direction préfectorale du Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture vers chaque village de pêcheurs et un système de soutien à l'organisation doivent être mis en place.

3) Implication des pêcheurs non-Guinéens, des non-sédentarisés

Bien qu'il y ait beaucoup de Sierra-Léonais sur les principaux débarcadères du littoral, leur positionnement dans la pêche artisanale guinéenne n'est pas clair. Ils ne peuvent pas être ignorés du point de vue statistique, et ce sont eux qui ont joué un grand rôle de tracteur dans

l'innovation technique de la pêche côtière en Guinée. Et dans 3-6-3(1), on a aussi évoqué l'existence de pêcheurs peu sédentarisés. Il faut penser à l'organisation et à l'accès au crédit de ces pêcheurs non-Guinéens ou non-sédentarisés pour les débarcadères où ils sont nombreux.

Le point important alors sera sans doute leur degré de contact avec les autres habitants. Il n'y aura pas de problème si les habitants de la région les acceptent comme membres de la collectivité. Le mieux sera sans doute de s'en remettre à la collectivité pour l'accès aux facilités du projet pour les pêcheurs étrangers, Sierra-Léonais par exemple, et les pêcheurs non-sédentarisés.

4) Cohabitation de la modernisation et de la tradition

De ce qui est organisé en tant que système légal où les lois modernes et le droit coutumier cohabitent au sens des valeurs quotidiennes (critères de compréhension communs), les deux réseaux cohabitent dans chaque village dans la structure de prise de décisions. Actuellement, il est difficile de dire lequel a préséance, et une communication suffisante est nécessaire avec les responsables locaux pour pouvoir respecter les deux. En particulier, il faut faire attention parce que les occasions de s'exprimer des femmes et des mineurs sont très différentes dans les deux réseaux. Bien que dans l'ensemble les villages semblent avoir une forte tendance traditionnelle, individuellement, les différences sont importantes selon les villages, ce qui est difficile à juger pour une personne de l'extérieur. Il faut abandonner les prévisions et toujours demander conseil aux responsables des régions concernées.

5) Division des tâches par sexe

Bien qu'on observe partiellement des échanges dans les tâches, la division des tâches par sexe est relativement nette. Cette division est souvent due aux coutumes traditionnelles, et lors de la formation de groupes tels que coopératives, il y a aussi souvent une division entre hommes et femmes. Mais une division du travail moins sévère que dans la sphère des activités des hommes et femmes du monde dit musulman est observée. Par exemple, pour les coopératives professionnelles, l'interdiction/acceptation de l'adhésion en fonction du sexe n'existe pas, il faut donc éliminer d'avance le stéréotype : fumeuse = femme. La division du travail varie aussi selon les régions, elle est plus claire dans l'intérieur que sur le littoral.

La division du travail entre hommes et femmes en Guinée est relativement nette, bien qu'il y ait partiellement des échanges. Actuellement, la question de "genre" renforce en fait la promotion des femmes elles-mêmes (défense des droits de l'homme, habilitation), et pratiquement aucune attention n'est accordée aux hommes. Si la division du travail est nette, il doit aussi y avoir des problèmes potentiels du côté des hommes. Comme indiqué plus haut, il est indispensable de créer des lieux et occasions pour permettre aux femmes et aux mineurs de s'exprimer. Mais la concentration excessive sur le problème de la femme qui se révèle fait qu'au contraire, il faudra faire en sorte que cela ne provoque pas un problème de "genre" pour les hommes dans l'avenir. Concrètement, la division du travail entre hommes et femmes ne sera introduite dans les nouveaux rôles ou activités en relation avec le projet, on ne poussera pas les hommes à prendre des responsabilités excessives et donnera aux femmes la possibilité d'assurer des rôles ou activités qu'elles peuvent exécuter.

(2) Problèmes de l'organisation en relation avec la pêche

- 1) Le renforcement de la gestion participative des débarcadères et des autres installations par les personnes concernées, pêcheurs, fumeuses, mareyeurs etc. est nécessaire.
- 2) Simultanément, il n'est pas sûr qu'une capacité d'organisation pour la gestion des

activités très lucratives et l'exploitation/maintenance des installations soit obtenue seulement par participation des producteurs, il faut promouvoir des ressources extérieures. (Par ex.: CDG de Kamsar)

- 3) Plutôt que d'agrandir une certaine organisation, créer plusieurs organisations relativement petites de 30 membres environs est plus réaliste du point de vue de la facilité de gestion.
- 4) Pour assurer la compatibilité des points 2) et 3) ci-dessus, il faut créer une confédération de plusieurs organisations et engager des ressources humaines extérieures pour sa gestion.
- 5) La fabrique de glace du nouveau port de Kamsar n'est pas gérée par le personnel du CDG, mais sous une sorte de contrat de commissionnement extérieur appelé partenariat, et cette méthode demande attention parce qu'elle motive pour la réalisation d'une gestion efficace de l'organisation de producteurs.
- 6) Le gouvernement et les ONG assistent l'organisation, mais devraient en même temps jouer un rôle d'observateur en tant que tierce partie. Si ce rôle est difficile à assumer pour le Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture, il faudra étudier l'assistance du Ministère de l'Agriculture, Elevage et Forêts.
- 7) Jusqu'à présent, l'assistance pour l'organisation des producteurs s'est centrée sur l'aménagement des infrastructures de production comme les débarcadères et locaux de fumage. Il faudrait aussi étudier l'aspect rentabilité pour les infrastructures sociales comme les puits, toilettes, écoles primaires; l'aménagement des infrastructures par un système de "groupe solidaire de villages de pêcheurs" mérite aussi d'être étudié.
- 8) Parallèlement à l'aménagement des infrastructures, la vente à bas prix des moteurs et engins de pêche et la fourniture de crédit ont été assurées en tant que mesure d'assistance pour l'organisation des pêcheurs. Mais parmi les groupes de pêcheurs formés sous l'impulsion des groupes d'agriculteurs, il y a des groupes qui ont réussi la mise en place de crédits de manière autonome, bien que de petite taille. Il faudrait promouvoir ce type de crédit d'entraide d'auto-assistance.
- 9) Comparés aux groupes d'agriculteurs, ceux des pêcheurs ont généralement du retard, mais il y a aussi divers cas de réussite dans les organisations de producteurs halieutiques. Et dans le passé, des cas de réussite de microfinancements par des groupes solidaires de 5 personnes, comme la coopérative des fumeuses de Kamsar. Pour promouvoir l'organisation des producteurs halieutiques, le Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture au centre, il faudra étudier ces cas de réussite, et analyser les éléments de cette réussite. Il serait alors efficace de diffuser dans les villages de pêcheurs de tout le pays les connaissances sur ces cas de succès par l'intermédiaire de vidéos, de brochures, de visites sur place des pêcheurs, etc.

Sur la base des points à prendre en compte et problèmes indiqués dans (1) et (2), nous proposons ci-dessous des mesures d'assistance aux villages de pêcheurs centrés sur la formation des organisations de pêcheurs.

(3) Plan d'affectation de vulgarisateurs de soutien dans les villages de pêcheurs

Contexte :

Dans le secteur de la pêche en Guinée, l'aide matérielle, à savoir l'aménagement des infrastructures et la fourniture d'équipements, a été effectuée en premier, et sauf sur une partie

des débarcadères, pratiquement aucune aide durable, par exemple activités de sensibilisation des pêcheurs, organisation, diffusion des techniques etc. n'a été fournie. Par ailleurs, le système de diffusion et le savoir-faire sont dans une certaine mesure consolidés dans le secteur agricole, ce qui sera très utile pour la conception de l'aide aux pêcheurs, et devra être largement prise en référence. De plus, l'assistance pour l'organisation des agriculteurs et les instructions pour l'amélioration des conditions de vie dans les villages agricoles réalisées dans le cadre de la diffusion de l'agriculture sont des assistances également nécessaires pour les pêcheurs, et il est nécessaire de rechercher les possibilités de collaboration avec le Ministère de l'Agriculture, Elevage et Forêts. Mais le nombre de vulgarisateurs agricoles étant limité dans la zone littorale, on ne peut pas espérer qu'ils étendent le champ de leurs activités aux villages de pêcheurs. Nous proposons ce plan en considérant qu'il faudra une assistance de longue haleine enracinée dans les villages de pêcheurs pour la formation des organisations de pêcheurs et l'amélioration des conditions de vie du côté ressources humaines.

Objectifs :

Des vulgarisateurs de soutien à la pêche seront délégués dans les principaux villages de pêcheurs pour assurer le soutien durable pour l'amélioration des conditions de vie dans lesdits villages et dans les villages voisins, assurer les activités de sensibilisation auprès des pêcheurs et leur fournir des informations, l'organisation, la création d'une confédération etc. Dans l'avenir, le Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture augmentera ses fonctionnaires régionaux ou bien formera des gestionnaires pour les fédérations d'organisations de pêcheurs.

Ressources humaines, période, sources financières :

Une unité de soutien à la pêche formée de plusieurs homologues (C/P) du Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture sera responsable, sous la tutelle de spécialistes étrangers (surtout responsables de la gestion financière) des ajustements et contrats avec des organismes de collaboration tels que le Ministère de l'Agriculture, Elevage et Forêts ou un ONG pour assister la gestion financière, établir des projets d'activités et définir des éléments à diffuser. Au niveau régional, le directeur de chaque direction préfectorale du Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture, par la saisie des problèmes et l'analyse des besoins des villages de pêcheurs de la préfecture, participera à la définition de la teneur de la diffusion; au niveau de la préfecture, il fera des ajustements avec l'agent représentant le Ministère de l'Agriculture, Elevage et Forêts et supervisera les activités de diffusion des vulgarisateurs. Les instructions seront données aux vulgarisateurs par des personnes qui ont déjà des expériences dans ce domaine : des personnes ayant subi dans le passé des stages sur les éléments de diffusion par exemple l'organisation et la gestion des organisations au sein du Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture, et ayant une grande pratique de ces activités, des personnes travaillant actuellement comme technicien spécialiste du Ministère de l'Agriculture (TS) dont 2 sont affectées dans chaque préfecture, ONG etc. Les TS assurent la formation des vulgarisateurs agricoles et leurs donnent des directives de diffusion pour l'amélioration des conditions de vie et l'organisation, et ils donneront aussi des instructions aux vulgarisateurs agricoles et aux vulgarisateurs de la pêche sur les éléments applicables dans les villages de pêcheurs. 1 à 4 vulgarisateurs de la pêche qui jouent le rôle principal, seront affectés dans chacun des 6 préfectures littorales. Comme vulgarisateurs de la pêche, on peut penser aux assistants des agents statisticiens travaillant sur les principaux débarcadères ou à des stagiaires etc., mais vu la situation de l'emploi en Guinée, il ne semble pas difficile de recruter à salaire relativement bas des personnes ayant fait des études (plus que le baccalauréat). Comme conditions, on peut citer "contrat renouvelable tous les ans jusqu'à la fin du plan, résidence dans le village de pêcheurs". Le village concerné fournira son logement. (Application du système des

vulgarisateurs de Côte d'Ivoire, du système d'enseignants bénévoles du Sénégal). La rémunération des vulgarisateurs dans les régions et les zones éloignées sera augmentée par une prime pour promouvoir de « s'éloigner de Conakry ». Et si les bons vulgarisateurs sont employés comme fonctionnaire régional du Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture après la fin du plan, cela augmentera la motivation des vulgarisateurs contractuels. La période du plan sera de 5 ans, incluant les 2 ans de période pilote.

Teneur du plan :

Pendant la période pilote, deux préfectures littorales (par exemple Conakry et Boffa) serviront de préfectures pilotes, des vulgarisateurs de soutien de la pêche (20 au total environ) y seront formés, et on établira un système de diffusion comprenant des relations de coopération avec le Ministère de l'Agriculture, l'Elevage et Forêts, la teneur de la diffusion et les méthodes. Pendant la période de 3 ans suivante, le système de diffusion établi pendant la période pilote sera appliqué dans toute la région littorale. La teneur du soutien aux villages de pêcheurs prévus actuellement est :

- 1) Soutien pour l'organisation (activités de sensibilisation concernant l'organisation, soutien pour les formalités légales et administratives, soutien pour la formation d'unions de coopératives etc.)
- 2) Soutien pour la gestion des organisations (formation des leaders des organisations, soutien pour la gestion des organisations etc.)
- 3) Soutien pour l'accès au crédit (fourniture d'informations, activités de sensibilisation concernant le système de crédit, soutien pour les formalités légales et administratives etc.)
- 4) Diffusion de fours améliorés (mise en place d'un réseau d'approvisionnement en matériaux et diffusion des moyens d'obtention, établissement d'un four modèle sur chaque débarcadère et transfert des techniques d'exécution etc.)
- 5) Soutien à l'amélioration des conditions de vie dans les villages de pêcheurs (diffusion de braseros à charbon de bois, prévention des maladies comme le choléra etc.)
- 6) Fourniture d'informations (présentation de réseaux d'approvisionnement en engins de pêche et de cas de réussite des activités de coopératives etc.) et amélioration du réseau de fourniture d'informations aux pêcheurs

1), 2) et 5) sont possibles dans le cadre de la collaboration avec le Ministère de l'Agriculture, Elevage et Forêts pour les activités de diffusion, et pour 3) beaucoup de choses pourront sans doute être apprises des cas de financement agricoles du Ministère de l'Agriculture, Elevage et Forêts. La prévention des maladies de 5) pourra aussi servir de liaison avec les activités de sensibilisation réalisée par les Centres (ou Postes) de santé dans toutes les zones.

Comme indiqué plus haut, après la fin du plan, les bons vulgarisateurs contractuels seront employés comme fonctionnaires régionaux du Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture et continueront les activités de soutien aux villages de pêcheurs. Pour cela, il faudra que le Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture réalise pendant la période du plan la restructuration comme indiquée dans le paragraphe suivant « Projet de renforcement des fonctions administratives ». De plus, s'appuyant sur les relations de confiance avec les pêcheurs formés pendant la période d'activités, il est également souhaitable de sélectionner des vulgarisateurs qui seront employés en tant que gestionnaire des unions de coopératives de pêcheurs organisées parmi les pêcheurs.

4-3-8 Plan de renforcement des fonctions administratives

Nous proposons les 5 éléments ci-dessous pour renforcer les capacités administratives du Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture et réaliser une administration du développement de la pêche à rentabilité élevée.

(1) Réalisation d'un budget d'activité régional

Dans les préfectures où le secteur de la pêche est important, selon cette importance, le Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture a affecté un directeur de la Direction préfectorale de la pêche et plusieurs employés pour travailler sous ses ordres. Bien que les salaires de ces fonctionnaires soient versés par le Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture, ils n'ont pas droit aux frais généraux administratifs ordinaires, ce qui gêne considérablement les activités du Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture dans les régions. Sans paiement des frais de transport ni des articles de papeterie, les activités minimales sont réalisées sur l'argent de poche du Directeur de la Direction préfectorale de la pêche semblerait-il. Ainsi, comme mentionné plus haut, cela a des répercussions graves sur les activités ordinaires de collecte des données statistiques et de diffusion auprès des pêcheurs, ainsi que les divers projets de développement réalisés dans les régions. Même avec des montants faibles pour commencer, l'assurance du budget pour les activités du personnel des régions est une question essentielle.

(2) Correction du déséquilibre dans l'affectation du personnel dans la zone centre et dans les régions

En plus du problème du budget d'activités régional insuffisant, si l'on considère les désavantages du travail en région et des désavantages économiques personnels (perte des possibilités de stage etc.), les employés du Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture souhaitant travailler en région sont très peu nombreux. Cela se traduit par un déséquilibre dans l'affectation du personnel dans la zone centre et dans les régions. Le personnel lié aux statistiques est affecté en un nombre jugé excessif aux ports de pêche de Conakry, alors que beaucoup de débarcadères des villes régionales sont couvertes par un seul agent statisticien. A des emplacements encore plus éloignés comme Katchek, il y a une situation anormale de non-couverture malgré son importance sur le plan industriel.

(3) Formation pratique sur les lieux de pêche du personnel

Le problème au niveau de l'administration de la pêche dont parle souvent le personnel du Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture est son manque de connaissances et de formation spécialisée. L'absence d'établissement d'enseignement supérieur spécialisé dans la pêche et les occasions limitées d'éducation/formation du personnel en Guinée en sont les causes semble-t-il. Le Schéma directeur de la pêche établi avec l'assistance de la FAO indique la nécessité de la formation des cadres, en particulier dans les domaines de la pisciculture, des infrastructures de pêche côtière, de l'économie de la pêche et des statistiques, et propose de commencer par une étude sur les besoins de formation. Mais il y a des aspects sur lesquels on ne peut pas être entièrement d'accord. Les villages de pêcheurs sont en fait l'école où le personnel du Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture devrait apprendre; avant d'apprendre la logique des pays développés en faisant des études à l'étranger ou en participant à des séminaires internationaux, il faut faire des efforts en pratiquant "apprendre par l'exécution" (learning by doing) et commencer par augmenter le revenu et améliorer les conditions de vie des pêcheurs des villages de pêcheurs.

(4) Amélioration de la mauvaise coordination entre les différentes directions préfectorales

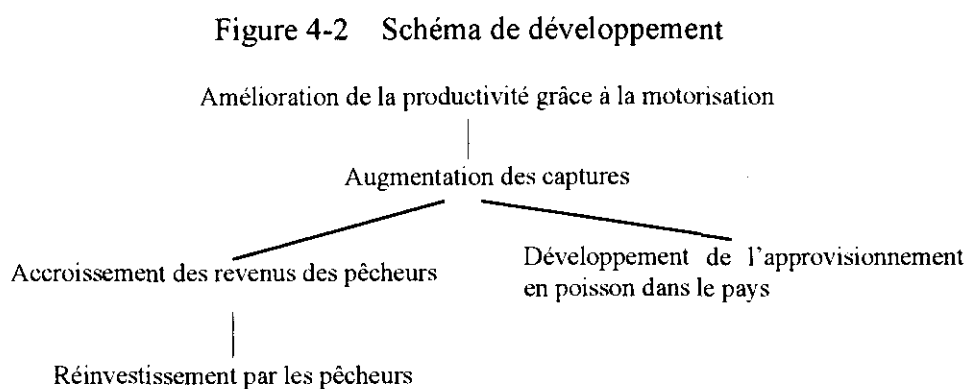
La coordination entre les directions est un problème perpétuel dans toutes les organisations bureaucratiques, et ordinairement, les solutions ne sont pas faciles à trouver. Mais c'est un problème qui ne fait que s'aggraver s'il est laissé tel quel. Au Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture dont le budget d'activités est extrêmement insuffisant, les pertes financières, même minimales, dues à une mauvaise coordination entre les directions, ne peuvent pas être négligées. En particulier pour les statistiques halieutiques et la formation des organisations de pêcheurs, comme proposé dans les différents plans, il faut étudier le recours à la coopération du Ministère de l'Agriculture, Elevage et Forêts etc. pour les activités que le personnel du Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture ne peut pas assumer.

(5) Réexamen des objectifs de mesures efficaces

Il faut examiner suffisamment les divers projets exécutés par le Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture ou auxquels il a pris part et en tirer les leçons. Il est vrai que le Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture dépend presque entièrement de l'aide pour les projets qu'il réalise, mais dans les pays donateurs aussi, les évaluations objectives des projets de l'aide et la transparence au niveau de la comptabilité deviennent de plus en plus importantes. Le rapport "Evaluation de la pêche et de la reproduction et perspectives" établi et présenté par le personnel du Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture en mai 1995 est significatif. Mais 5 ans se sont écoulés depuis lors. De plus, les propositions de ce rapport sont sommaires, et ni les plans d'action concrets ni les responsables ne sont indiqués. Il faut établir un nouveau rapport présentant des concepts de gestion visés clairs et le présenter sous une forme réalisable. Il est également souhaitable que les cadres du Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture déploient des qualités de commandement fortes en vue de sa réalisation.

4-3-9 Plan d'aménagement d'un système financier pour la pêche

Depuis le milieu des années 80, le gouvernement guinéen a entrepris de motoriser les pirogues de la pêche artisanale grâce à l'aide des gouvernements du Japon et du Canada. La Figure 4-2 présente le schéma de développement adopté.



Pour parvenir à une amélioration de la productivité grâce à la motorisation, des moteurs hors-bord et engins de pêche fournis grâce à des coopérations ont été mis à la disposition des pêcheurs artisanaux par le biais du gouvernement guinéen à un prix avantageux. En même temps, un grand nombre de mécaniciens ont été formés pour la réparation et la maintenance des moteurs. Grâce à cette politique de motorisation par le gouvernement guinéen, la motorisation des pirogues de la pêche artisanale a progressé rapidement. Actuellement, près de 1.000 pirogues sont équipées de moteurs hors-bord et de nombreux mécaniciens travaillent dans les ports de pêche. En outre, depuis l'année 2000 environ, les remplacements par nouveaux moteurs sur le marché privé, indépendants de l'aide du gouvernement, se sont développés rapidement. Le commerce des moteurs hors-bord, qui était d'à peine 12 unités en 1998, est passé à 255 unités en 2002, et les statistiques pendant cette durée sont de 633 unités (Tableau 5). Les crédits pour la pêche artisanale, qui se sont développés à partir de 2000, ont largement contribué à cette évolution. Plus de 40% des moteurs de 15 CV, qui sont les plus utilisés dans la pêche artisanale, ont été fournis grâce à ces crédits et la proportion devrait encore augmenter dans les prochaines années.

Ainsi, si la politique de motorisation a donné de bons résultats, la fourniture périodique par le gouvernement de moteurs hors-bord et d'engins de pêche à bas prix a constitué un obstacle au développement du marché privé. Un grand nombre de pêcheurs nous ont déclaré que les engins de pêche étaient chers et limités au niveau de la gamme, que les moteurs étaient relativement chers et que les pièces détachées étaient difficiles à trouver. Tous ces facteurs constituent des obstacles au développement de la pêche artisanale.

Comme nous l'avons déjà vu, la politique gouvernementale de développement de la pêche artisanale par le biais de la motorisation a atteint ses objectifs initiaux. Ce qu'il faut maintenant, c'est de mettre en place un schéma d'approvisionnement qui permet de disposer de moteurs, de pièces détachées et d'engins de pêche peu coûteux et adaptés aux besoins des pêcheurs au moment opportun. Il sera pour cela nécessaire de travailler à la formation d'un marché des moteurs et des engins de pêche, qui permettra, grâce à la concurrence entre les entreprises privées, d'abaisser le coût des engins de pêche, d'élargir la gamme des produits et de réaliser un approvisionnement stable.

Le Tableau 4-2 présente l'évolution de la situation de la pêche artisanale en Guinée et celle de l'approche de développement entre la période 1985-1995 et depuis 2002.

Tableau 4-2 Evolution de la situation de la pêche artisanale en Guinée et de l'approche de développement

| Année | <u>Situation en Guinée</u> | <u>Approche de développement</u> |
|-------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1985-1995 | <p>Système de financement de la pêche artisanale inexistant</p> <p>Marché des moteurs et des engins de pêche inexistant</p> <p>Mécaniciens en nombre insuffisant</p> | <p>Vente par le gouvernement de moteurs hors-bord et d'engins de pêche à bas prix</p> <p>Formation des mécaniciens</p> |
| Depuis 2002 | <p>Motorisation de pirogues</p> <p>Marché des moteurs et des engins de pêche encore peu développé</p> <p>Mise en place des crédits pour la pêche artisanale</p> <p>Début du développement de la pêche artisanale par le biais du marché</p> | <p>Développement sain des crédits pour la pêche artisanale</p> <p>Formation d'un marché privé des équipements de pêche et activation de la concurrence</p> <p>Développement des ressources humaines</p> |

Depuis 2002, la politique de base de développement de la pêche artisanale est basée sur les trois principes suivants.

1. Développement sain des crédits pour la pêche artisanale

Comme nous l'avons vu ci-dessus, les crédits pour la pêche artisanale se développent rapidement ces dernières années, avec une augmentation importante du montant des crédits et du nombre de bénéficiaires. La productivité de la pêche artisanale a été améliorée par la motorisation, mais les pêcheurs ne sont pas en mesure d'acheter les engins de pêche et les moteurs hors-bord coûteux s'ils ne bénéficient pas de la possibilité d'échelonner le paiement. Pour réaliser un approvisionnement des équipements et matériels de pêche par le biais du marché privé, un développement sain des crédits pour la pêche artisanale est donc indispensable. A partir de 2003, la Banque Centrale travaillera à la mise en place du dispositif légal ainsi que d'un suivi des activités des institutions financières. Nous allons présenter ici les problèmes que pose la situation actuelle des crédits pour la pêche artisanale et proposer un certain nombre d'améliorations.

D'un financement par le biais des unions de coopératives vers un financement axé sur les coopératives elles-mêmes

Le système des crédits pour la pêche artisanale fonctionne bien en Guinée. Le mécanisme actuel, dans lequel les crédits sont accordés aux coopératives et aux pêcheurs par l'intermédiaire des unions des coopératives de pêcheurs (par exemple l'UCOPAD dans le cas de Douprou), permet au Crédit Rural de Guinée (CRG) de réaliser les crédits de façon efficace. Mais cette approche comporte également des risques et il faudra y réfléchir dans les prochaines années. Le mécanisme de financement par l'intermédiaire des unions des coopératives devant être mis en œuvre à grande échelle dans la région de Conakry, il sera nécessaire d'être vigilant, pour les raisons suivantes :

- Les unions étant peu solides financièrement, leur capacité à faire les remboursements à la place des coopératives ou des pêcheurs en cas de retard est réduite. En outre, si les unions prélèvent des garanties auprès des différentes coopératives, leur montant est très faible comparé au montant total des crédits, de sorte que quelques cas de non remboursement suffisent à épuiser ces garanties.
- La solidarité entre les coopératives placées regroupées au sein d'une union étant faible comparée à celle entre les pêcheurs qui pratiquent le même métier et habitent la même communauté, la capacité de coercition vis-à-vis des différentes coopératives est limitée. Il y a donc peu de chances que les membres d'une coopérative aident ceux d'une autre coopérative en cas de retard dans les remboursements, ou qu'ils exercent sur eux une pression pour les obliger à payer leurs arriérés.
- La question de savoir qui de la caisse, de l'union ou de la coopérative doit endosser la responsabilité directe en cas de retard dans les remboursements n'est pas claire, et il est facile de rejeter la responsabilité sur l'autre.
- Lorsqu'une union n'exige pas le paiement des arriérés auprès d'une coopérative (même si l'union fait usage de la garantie), elle envoie sans le vouloir aux autres coopératives un message selon lequel « même si on ne rembourse pas son crédit, les sanctions ne sont pas très importantes », ce qui a pour conséquence de faire traîner les remboursements dans les autres coopératives. Les unions doivent donc obliger les pêcheurs ou les coopératives retardataires à rembourser leurs emprunts.
- Ainsi, les unions, qui doivent collecter les remboursements de la part des coopératives, n'ont pas beaucoup de pouvoir pour obliger les retardataires à payer leurs dettes. En conséquence, lorsqu'une coopérative est en retard dans ses remboursements, des sanctions sont appliquées à l'ensemble des coopératives, entraînant la suspension des crédits et des conséquences sérieuses sur les activités de pêche.

Les crédits pour la pêche artisanale doivent être accordés par les caisses directement auprès des coopératives, et il faut accroître la capacité du CRG à estimer le niveau de solidarité au sein des coopératives, la capacité d'influence des présidents de coopératives, etc.

Création d'un comité d'achat des moteurs hors-bord

Les institutions de microfinancement telles que le CRG, Yété Mali, etc. sont les plus gros acquéreurs de moteurs hors-bord de Guinée, et on peut considérer que cette situation ne changera dans les années à venir. Lorsque les crédits de la BAD seront mis en place en 2003, ces institutions achèteront environ 150 moteurs par an. Dans cette situation, on peut penser que cela entraînera les problèmes suivants.

Actuellement, aucune coordination n'est réalisée entre le plan de commercialisation de moteurs du concessionnaire Yamaha en Guinée et les programmes d'acquisition de moteurs des institutions de microfinancement, ce qui entraîne des répercussions sur les financements. Les crédits prévus en 2002 par le CRG pour l'achat de moteurs à Conakry sont en retard de 3 à 4 mois à cause de stocks insuffisants. Yété Mali a lui aussi noté un retard dans les crédits faute de stocks chez le concessionnaire. En outre, il arrive que les pêcheurs se rendent jusqu'à Conakry pour prendre le moteur qu'ils ont commandé, mais qu'ils soient obligés de repartir les mains vides à cause d'une rupture de stocks. La haute saison de pêche en Guinée commençant en général en décembre pour se terminer aux alentours de mars, il est nécessaire

que les crédits pour les moteurs et les engins de pêche soient accordés avant cette période. S'ils sont réalisés après la haute saison, la probabilité est élevée que les pêcheurs aient du mal à rembourser leurs emprunts.

Actuellement, le concessionnaire Yamaha ayant le monopole des moteurs hors-bord en Guinée, il n'y a pas d'autre solution que de passer par ce concessionnaire pour acheter un moteur. Cela explique qu'un grand nombre de pêcheurs et aussi de responsables des institutions de microfinancement considèrent que les moteurs sont plus chers que dans les pays voisins. Il est vraisemblable que la plupart des moteurs commercialisés en Guinée à partir de 2003 seront achetés par les institutions de microfinancement, et il faudra donc qu'elles soient capables de négocier les prix au maximum en tant que gros acheteurs.

Pour résoudre ces problèmes, nous proposons de mettre en place un « Comité d'achat des moteurs hors-bord ». Les principales caractéristiques de ce comité seraient les suivantes :

- Objectif : contribuer au développement de la pêche artisanale par un approvisionnement stable des moteurs au moment opportun et à bon marché
- Participants :
 - représentants des institutions de microfinancement réalisant des crédits pour la pêche artisanale
 - concessionnaire Yamaha
- Principales activités :
 - Coordination entre le plan d'approvisionnement en moteurs hors-bord du concessionnaire Yamaha et les programmes de réalisation des crédits des institutions de microfinancement
 - Négociations concernant les prix par les institutions de microfinancement

Révision du taux d'intérêt des crédits pour la pêche artisanale proposés par la BAD

Le projet de la BAD présenté ci-dessus propose de limiter le taux d'intérêt des crédits à environ 18%. Or les taux actuellement pratiqués par les institutions de microfinancement, qui sont actives dans la mise en place des crédits pour la pêche artisanale, sont nettement plus élevés : 24 à 28% pour le CRG, 30% pour PRIDE Finance Guinée et 24% pour Yété Mali. La politique de « faibles taux d'intérêt pour industries spécifiques » proposée par la BAD, qui non seulement va à l'encontre de la tendance actuelle de libéralisation des taux d'intérêt, mais est aussi une « approche d'utilisation de la finance comme outil de formation de certaines industries ⁶ », qui était accusée dans le passé. Elle doit donc être révisée. En effet, les craintes que l'on peut avoir en cas d'imposition d'une limite supérieure de 18% pour le taux d'intérêt des crédits pour la pêche artisanale sont les suivantes :

- Les institutions de microfinancement de Guinée n'ayant pas encore atteint l'autonomie financière, ces faibles taux d'intérêt risquent d'avoir un impact négatif sur leur situation

⁶ A partir des années 60, des politiques financières basées sur de faibles taux d'intérêt et de prêts ciblés (*target loans*) ont été mises en place dans un grand nombre de pays en voie de développement, avec l'aide des institutions financières internationales. Cependant, du fait du coût élevé de ces politiques (subventions, etc.) et du taux de remboursement très faible, elles ont disparu dans les années 80. Aujourd'hui, on ne connaît pas, en dehors de la BAD, d'institutions financières internationales ou de bailleurs de fonds qui soutiennent cette politique de faibles taux d'intérêt.

financière.

- L'uniformité avec les taux d'intérêt des crédits accordés aux autres secteurs (agriculture, commerce, industries manufacturières, etc.) n'est pas assurée.
- Les institutions de microfinancement, qui ont leurs caractéristiques propres de gestion, risquent d'être perturbées dans leurs habitudes.

Si les institutions de microfinancement, incapables de maintenir une gestion saine, sont obligées de disparaître à cause de la faillite, comme dans le cas du Crédit Mutuel de Guinée en 2001, il faut savoir que c'est l'ensemble des services financiers réalisés par ces institutions qui disparaîtront.

Opposition à la réalisation du programme de crédits du Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture

Une partie des responsables du Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture considèrent que les crédits pour la pêche artisanale proposés par les institutions de microfinancement sont insuffisants et que ledit Ministère doit lui-même mettre en place un programme de financement. Mais ce point de vue ne peut être partagé, pour les raisons suivantes :

- La vocation du Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture n'est pas de vendre des matériels de pêche et de collecter les revenus de leur vente, ni d'accorder des crédits et de percevoir leurs remboursements.
- Le Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture ne possède pas le savoir-faire nécessaire à la mise en place d'un programme de financement (examen de la capacité de remboursement des demandeurs, traitement comptable des transactions, etc.). En outre, un programme de financement limité à la pêche artisanale est inefficace. Enfin, la réalisation d'un programme durable se traduira nécessairement par des coûts élevés à la fois pour les bailleurs de fonds et les bénéficiaires (taux d'intérêt élevé, faible nombre d'agences, etc.).
- Dans les années 60, des banques de développement nationales ont été créées et des politiques financières ont été mises en place dans un grand nombre de pays. Cependant, la plupart de ces banques ont connu des problèmes de gestion et n'ont pas pu atteindre leurs objectifs initiaux. Parmi les raisons à cela, on peut citer le fait que l'accent a été mis sur le développement et la fourniture des crédits mais pas sur l'importance des remboursements, mais aussi la gestion inefficace, l'immixtion des politiciens et de l'élite de l'administration et des affaires dans le processus d'examen des crédits, etc.

2. Formation d'un marché privé des matériels de pêche et promotion de la concurrence

Comme il a déjà été dit, un nombre important de moteurs hors-bord et de pièces détachées ont été fournis en Guinée grâce à des aides, puis mis à disposition des pêcheurs par l'organisme gouvernemental à un prix inférieur à celui du marché. Cela explique que le marché privé des moteurs ne soit encore développé et que le concessionnaire Yamaha soit en situation de monopole. Si on ajoute le fait que les moteurs fournis jusqu'à présent étaient des Yamaha, on comprend que la confiance accordée à cette marque est très élevée en Guinée.

Cependant, dans une telle situation de monopole, il est à craindre que, du fait de l'absence de concurrence entre les entreprises, les prix des moteurs restent assez élevés et que le service après-vente soit insuffisant (manque de pièces détachées, etc.). En outre, ces dernières années, la chute de la monnaie locale, le franc guinéen, a entraîné une augmentation des prix de tous les produits importés : moteurs, filets de pêche, carburant (plus de 50% des frais de fonctionnement), etc. Dans une telle situation, il est nécessaire d'abaisser le prix des moteurs, de chercher des moteurs moins chers, d'introduire des moteurs à rendement élevé comme les moteurs 4 temps, d'élargir la gamme des pièces détachées disponibles, etc. La promotion de la concurrence sur le marché des moteurs en Guinée devrait permettre d'abaisser le prix des moteurs, d'élargir la gamme des pièces détachées, d'améliorer le service après-vente, de diversifier les modèles commercialisés et le service, etc.

De la même façon, le marché des engins de pêche (filets, etc.) est, de façon claire, insuffisamment développé. A un moment le CRG a envisagé de proposer des crédits pour les filets selon un mécanisme identique à celui des moteurs hors-bord, mais il a dû y renoncer car il n'a pas trouvé de fournisseur approprié. L'étude par interview a également révélé que les pêcheurs de la Haute Guinée, où on ne trouve pas de filets, se rendent jusqu'à Bamako, au Mali, pour acheter leurs filets. On sait qu'il existe des importateurs qui sont intéressés à importer des engins de pêche bon marché fabriqués à Taiwan ou en Chine. Pour faire face à cette situation, nous proposons les mesures suivantes.

Création d'un comité de formation du marché

On estime qu'après le lancement en 2003 des crédits pour la pêche artisanale de la BAD, le marché des moteurs hors-bord en Guinée devrait être d'environ 250 par an (soit 900 millions à 1 milliard de FG). De la même façon, on peut considérer que le marché des engins de pêche se développera rapidement. Nous proposons donc la création d'un comité constitué de représentants du Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture, des unions de coopératives de pêcheurs, des institutions de microfinancement, etc. Les activités de ce comité seraient les suivantes :

- En plus de réaliser un échange actif d'informations, il fournirait des informations aux entreprises concernées et les encouragerait à se lancer comme nouveau concessionnaire de moteurs ou comme entreprise de matériels de pêche.
- En cas de besoin, il ferait du lobbying auprès des autorités concernées pour obtenir, par exemple, une réduction de la taxe imposée sur les engins de pêche et le carburant utilisés par les pêcheurs artisanaux.
- Il assurerait le suivi sur les activités des entreprises relatives à la commercialisation des engins de pêche réglementés (régulation du maillage, etc.) ou à celle des engins de pêche utilisés dans les méthodes de pêche réglementées, les conseillerait sur leur obligation de disposer de pièces détachées de moteurs, etc. Le cas échéant, il prendrait des dispositions réglementaires.

Renforcement des capacités des coopératives de pêcheurs et des unions de coopératives

Il est indispensable de renforcer les capacités des coopératives de pêcheurs et des unions de coopératives. Si celles-ci étaient capables de se grouper pour les achats d'équipements et de matériels de pêche, les pêcheurs pourraient bénéficier de prix plus intéressants que

lorsqu'ils achètent individuellement, ce qui leur permettrait de réduire leurs frais. En effet, des achats groupés permettraient d'accroître la capacité de négociation vis-à-vis des entreprises privées ainsi que de réduire les coûts de distribution et de transport. Compte tenu du fait que les coopératives bénéficieront de fonds importants grâce à l'activation des financements pour la pêche artisanale et à la gestion axée sur les coopératives, cela devrait grandement faciliter les achats groupés. Si les coopératives ou unions de coopératives devenaient capables d'importer les matériels de pêche de l'étranger, elles pourraient avoir une capacité de négociation importante vis-à-vis des entreprises guinéennes.

Amélioration du taux d'adhésion aux coopératives

Alors que le taux d'adhésion aux coopératives est faible, l'écart entre les membres et les non membres ne cesse de se creuser. Par exemple, il arrive que, dans un même village, certains pêcheurs bénéficient de prêts du CRG alors que d'autres ne connaissent même pas les moyens de bénéficier de crédits. En outre, les méthodes de financement actuelles étant basées sur les coopératives, les pêcheurs qui n'adhèrent pas à une coopérative ne sont pas en mesure de bénéficier d'un crédit. De plus, le « comité de développement des débarcadères », qui joue un rôle de conseil au niveau du développement et de la gestion des débarcadères, étant constitué essentiellement des représentants des différentes coopératives, les pêcheurs qui n'adhèrent pas à une coopérative ont peu d'occasions de faire valoir leur opinion concernant le développement ou la gestion. Pour que le « renforcement des coopératives et unions de coopératives » proposé ci-dessus bénéficie au plus grand nombre, il est indispensable que le Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture améliore le taux d'adhésion aux coopératives, en renforçant les activités de sensibilisation etc. Le fait que les crédits pour la pêche artisanale soient fournis par l'intermédiaire des coopératives constituant également une incitation à adhérer à la coopérative du village, on peut considérer que cela constitue une bonne occasion pour améliorer le taux d'adhésion dans les coopératives.

3. Développement des ressources humaines

Les ressources humaines constituent l'obstacle principal au développement de la pêche artisanale par le biais du marché. Pendant longtemps, le gouvernement guinéen a été l'axe central de ce développement, et cela explique que le nombre insuffisant des personnes à même de faire la différence entre les fonctions de l'administration et celles du secteur privé, de bien comprendre le rôle du gouvernement dans le développement de la pêche artisanale par le biais du marché, ou encore d'élaborer un plan ou un projet de développement. Comme il en est de même des représentants du Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture au « comité de formation du marché » proposé plus haut, on voit que ce développement des ressources humaines est une tâche prioritaire.

La formation des ressources humaines est également nécessaire du côté des pêcheurs artisanaux. Le développement de la motorisation et des financements pour la pêche artisanale demande aujourd'hui des compétences en tant que gestionnaire. Les notions d'amortissement et de frais fixes deviennent nécessaires pour la gestion quotidienne des activités et, sans connaissances de base en matière de comptabilité, une gestion saine et durable de la pêche devient difficile. Même pour une gestion à petite échelle, les capacités de lecture, d'écriture et de calcul, qui permettent d'accroître le bénéfice par l'utilisation des connaissances et des informations disponibles, sont nécessaires pour réaliser une gestion efficace au sein d'une économie monétaire. En réalité, cette nécessité de l'alphabétisation a été soulignée par un

grand nombre de pêcheurs lors de l'étude sur le terrain, et l'éducation des pêcheurs a déjà été intégrée dans un certain nombre de programmes de développement des villages de pêcheurs et des débarcadères dans le passé. Mais il s'agit aussi de savoir si l'alphabétisation fonctionnelle, y compris le calcul, est réellement du ressort du Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture, si ledit Ministère a les capacités suffisantes, en matière de budget, de personnel et de compétences, pour réaliser cette alphabétisation, ou encore si celle-ci compte parmi les priorités du Ministère comparée à d'autres activités. Nous considérons que ces questions devront être débattues rapidement au sein du Ministère et des autorités concernées.

4-3-10 Prise en compte de l'environnement

4-3-10-1 Evaluation des effets sur l'environnement

Il est possible de résumer comme l'indique le Tableau 4-2 les éléments à étudier pour l'évaluation des effets sur l'environnement des activités incluses dans le présent projet.

Tableau 4-3 Plans exigeant une évaluation des effets sur l'environnement

| Classement des plans | Eléments de l'évaluation des effets sur l'environnement prévus |
|----------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Aménagement des villages de pêcheurs de type continental | Influence sur l'environnement naturel de l'aménagement des routes d'accès (en particulier dans les zones humides), traitement des déchets d'avant fumage |
| Aménagement des villages de pêcheurs des îles | Traitement des eaux usées, des déchets ordinaires, traitement des excréments Possibilités d'augmentation de la pression pour l'utilisation des mangroves due à l'augmentation de la population |
| Aménagement des principaux débarcadères | Traitement des eaux usées, des déchets ordinaires, traitement des excréments Possibilités d'augmentation de la pression pour l'utilisation des mangroves due à l'augmentation de la population |
| Amélioration des marchés de consommation urbains | Traitement des eaux usées, des déchets ordinaires, traitement des excréments, mauvaises odeurs, transferts de population |
| Développement de la pisciculture en Guinée Forestière | Influence sur les écosystèmes du cours inférieur de la transformation en étangs de pisciculture des zones humides sources d'eau, possibilité d'influence sur les écosystèmes de la répartition des poissons élevés dans les systèmes hydrologiques du voisinage |

4-3-10-2 Protection de l'environnement dans le développement de la pêche artisanale

Les pêcheurs de la zone littorale cumulent généralement l'agriculture, et dépendent aussi bien directement qu'indirectement à la fois pour l'agriculture et la pêche des ressources en mangroves. Pour assurer la gestion de ces ressources, il faut que l'administration et les habitants reconnaissent que c'est un problème qui leur est commun, et que le problème de l'environnement soit intégré dans le développement des villages. En Haute Guinée, la société villageoise se compose principalement d'agriculteurs, et les pêcheurs sont en petit nombre. La pollution des fleuves de l'intérieur, l'écoulement des terres sont dus à l'agriculture et à l'industrie minière, l'intégration des problèmes d'environnement dans le secteur de la pêche est difficile. Par conséquent, l'administration doit prendre l'initiative et adopter une approche permettant l'intégration de ces problèmes.

(1) Mesures concernant les éléments de l'environnement intérieur

a. Gestion des ressources environnementales en tant que de ressources des villages littoraux

La gestion traditionnelle de l'utilisation des terres est encore aujourd'hui pratiquée généralement dans toute la Guinée. Le gouvernement n'est pas en mesure de superviser la gestion des terres des régions côtières. La participation principalement des gestionnaires traditionnels des terres (familles) est indispensable. Le rôle du gouvernement est de sensibiliser et d'instruire sur la nécessité de l'utilisation durable des mangroves par le biais du système de gestion des terres traditionnel. Une approche créant des stimulants économiques est aussi nécessaire.

Bien qu'il y ait des problèmes pour les rizières, le fumage, la production de sel, parmi les causes de la pression pour l'utilisation des mangroves, les mesures pour les résoudre sont déjà établies. Le problème est de savoir de quelle manière les étendre à toutes les régions.

Actuellement, ces activités sont seulement réalisées individuellement dans les projets mangroves et par plusieurs ONG.

La structure des villageois pratiquant la riziculture, le fumage et la fabrication de sel reflètent la structure sociale et le modèle d'utilisation des terres de ce village, et le changement d'objectif d'utilisation des ressources, par exemple le passage de la fabrication de sel au fumage par un villageois particulier est jugé difficile.

Quant à l'utilisation du bois pour le combustible, l'influence de l'utilisation des mangroves en tant que combustible ne pèse pas d'un poids important dans l'ensemble. Le problème de déboisement pour le combustible en ville sera difficile à résoudre sans que la structure de demande d'énergie en ville soit changée.

b. Gestion des ressources dans les villages ouverts

L'utilisation des ressources vis-à-vis des habitants affluents des autres régions du pays est généreuse, mais dans le nord de la préfecture de Boké et dans la préfecture de Forécariah, il y a des problèmes avec les migrants, et les réfugiés des pays voisins, et la création d'une organisation des habitants unitaire qui sera au centre de la gestion des ressources est difficile.

(2) Mesures concernant les éléments de l'environnement extérieur

Les causes de la pollution des fleuves, des écoulements de sols de surface en Haute Guinée sont l'agriculture et les exploitations minières, et l'intégration des problèmes d'environnement au secteur de la pêche est difficile.

a. Ecoulement de sol dans les fleuves

L'écoulement de sol dans les fleuves est dû à la forme d'agriculture extensive actuelle, et l'adoption d'une approche pour la diffusion de l'agriculture de type protection des sols est requise. En particulier, la prévention de l'écoulement de sol par aménagement des parcelles des rizières de la plaine inondée des fleuves et la création de zones de bas-fonds le long des berges des rivières pour l'endiguement sont nécessaires. Beaucoup de villages agricoles sont relativement bien organisés, l'aménagement des parcelles se fait en commun, et l'on peut penser à confier la gestion des zones de bas-fonds aux organisations villageoises.

b. Influence des eaux usées des mines

Les mines de l'intérieur du pays, principalement d'or et de diamants, sont très diverses : elles vont des grandes exploitations de sociétés étrangères aux exploitations artisanales. L'évaluation des effets sur l'environnement est obligatoire pour l'exploitation minière commerciale de grande envergure, un rapport d'étude est fait une fois, mais pratiquement aucun suivi n'est effectué. Pour mettre le problème au clair, il est nécessaire de mettre en place un système rendant au moins obligatoire le suivi par mesure de l'influence des eaux usées des mines par la société d'exploitation, et l'inspection périodique du gouvernement. Il faut aussi établir une réglementation pour les exploitations minières artisanales.

c. Influence de la pulvérisation de pesticides dans le Programme de l'orchocercose

Comme indiqué en 3-9-2-2, les produits chimiques utilisés pour le contrôle des vecteurs dans le Programme de l'orchocercose ont été désignés décomposants biologiques par l'OMS et une concentration biologique dans les poissons etc. n'est pas à craindre. Les cas de morts de poissons enregistrés jusqu'ici sont des problèmes transitoires dus à la vaporisation par erreur de produit chimiques à trop forte densité ou bien de produits chimiques erronés; si les pulvérisations sont faites comme planifié, il ne devrait pas y avoir une grande influence sur les poissons etc.

4-4 Sélection de projets prioritaires pour le développement

Le développement de la pêche artisanale qui a commencé vraiment dans la seconde moitié des années 1970 s'est effectué régulièrement centré sur la pêche artisanale côtière grâce aux efforts d'aide des pays occidentaux et des organisations internationales. La production halieutique, qui a augmenté à un rythme annuel de 6 à 10% entre 1980 et 1995, joue un rôle important dans la fourniture des protéines animales aux supérieurs de quelque 7,2 millions (1996) d'habitants de la Guinée. Mais depuis 1995, le renouvellement des équipements et matériaux de pêche stagne pour des raisons économiques, et la production halieutique baisse à un rythme de 2 à 4% par an. Par contre, la population totale augmente au rythme annuel rapide de 2,8% paraît-il (recensement de 1996), et le maintien ou l'augmentation de la production halieutique actuelle, indiqué dans « Guinée, vision 2010 », est jugé important pour l'approvisionnement stable en produits alimentaires afin de satisfaire les besoins alimentaires croissants.

« Guinée, vision 2010 » indique 13 kg pour la consommation annuelle de produits halieutiques par habitant, importations y compris, en 1997, et vise une augmentation de la consommation jusqu'à 17 kg en 2007 comme but politique. Mais dans la situation actuelle, le rythme d'augmentation de la production halieutique ne peut pas rattraper celui de la croissance démographique, et même le maintien des 13 kg s'avère difficile. Si l'on suppose que le rythme de croissance démographique actuel de 2,8% ne change pas jusqu'en 2007, la population estimée sera de 9,76 millions en 2007 et 10,6 millions en 2010. Par conséquent, pour maintenir la consommation annuelle de produits halieutiques par habitant à 13 kg en 2007, il faudra produire 126.880 t, et dans le cas de 17 kg 165.920 t (production de la pêche + importations - exportations). Comme l'approvisionnement national en 1997 a été de 98.000 t (Chapitre 2), si le volume des importations ne change pas, il faudra une augmentation des captures de 28.880 t pour maintenir 13 kg, et 67.920 t pour 17 kg.

Mais si l'on se demande s'il existe les ressources nécessaires pour soutenir cette augmentation des ressources, parmi le volume de captures potentiel indiqué dans le Chapitre 2, les crevettes et les céphalopodes sont capturés complètement par les bateaux de pêche industrielle, et ne laissent pas espérer une augmentation à nouveau des captures. Pour les poissons benthiques, les données de 1998 indiquent qu'environ 3 t ont été capturés par la pêche artisanale et la pêche industrielle, ce qui laisse une marge minime. Mais les petits pélagiques, pour lesquels les données des réserves sont de 50.000 à 200.000 t, les captures actuelles sont de 44.711 t (1998), ce qui indique la marge de développement importante pour l'avenir. C'est pourquoi, dans ce Schéma directeur, une orientation de base du développement de la pêche artisanale sera l'exploitation plus poussée des petits pélagiques, en vue de l'approvisionnement stable en produits alimentaires.

Pour la pêche des petits pélagiques, les plus grands problèmes sont les prix élevés des moteurs hors-bord et des engins de pêche, dont le coût d'achat constitue une charge importante pour les pêcheurs, ou est au-delà de leurs moyens. On peut penser à plusieurs raisons ; inefficacité de pêche, insuffisance des captures correspondant à l'investissement effectué, bas prix du poisson etc. La Guinée n'est pas un pays avancé dans le domaine de la pêche en Afrique Occidentale, et les techniques de pêche avancées ne sont pas enracinées chez les pêcheurs; de plus, la zone maritime de moins de 40 m de profondeur s'étend sur 30.000 km², ce qui rend l'introduction des engins de pêche évolués impossible. Le Ghana et le Sénégal, pays de pêche avancés, pêchent efficacement les petits pélagiques en utilisant simplement des sennes coulissantes, mais ces sennes s'avèrent en fait difficiles à utiliser dans

les eaux trop peu profondes de Guinée. Mais la Guinée pratique la pêche au filet maillant encerclant, qui est adapté aux conditions maritimes de Guinée, et le passage petit à petit à cette méthode de pêche laisse espérer une augmentation importante des captures.

De plus, le développement de la pêche artisanale, qui n'est pas nocif pour l'environnement, devrait être planifié et réalisé avec la participation des habitants, à commencer par les femmes ou dans un esprit d'efforts autonomes. Actuellement, 80% des petits pélagiques sont fumés principalement par des femmes. Le fumage, signalé pour la coupe de ressources forestières précieuses comme les mangroves, n'est pas une méthode appréciée dans le boom récent sur la protection de la forêt tropicale. Mais alors que des combustibles et méthodes de transformation de remplacement ne sont pas découverts, il faut améliorer les méthodes de transformation existantes et diffuser les fours (bandas) permettant un fumage plus efficace et consommant moins de bois.

Enfin, jusqu'à présent le développement de la pêche artisanale a été synonyme de développement de la pêche côtière, mais dorénavant, il sera essentiel de corriger l'importance exagérée donnée à la zone littorale et proposer et réaliser des projets tirant avantage des particularités des régions comme la Haute Guinée et la Guinée Forestière. La population est aussi importante dans l'intérieur des terres en Guinée, et si un développement économique permettant de créer des emplois pour les habitants de sorte qu'ils s'installent sur place, cela permettra de limiter la concentration excessive de la population à Conakry. Ce développement équilibré de la pêche dans tout le pays bénéficiera sur le plan socio-économique à toute la Guinée.

Vu les points ci-dessus, dans le cadre du Schéma directeur pour le développement de la pêche artisanale ayant pour année cible 2010, nous avons défini des projets modèles centrés sur les domaines à haute priorité, par extraction de sous-programmes à caractère d'urgence, hautement efficaces, à bénéficiaires importants, ou bien par proposition de nouveaux projets. Il y a 6 projets prenant en compte l'ensemble de la zone concernée à environnements naturels et environnements socioéconomiques différents (voir la Figure 4-1). Premièrement, pour la zone littorale incluant Conakry important pour la production halieutique, le « projet des engins et méthodes de pêche » considéré contribuer à l'augmentation de la production halieutique a été extrait comme projet modèle parmi les différents sous-programmes tels qu'amélioration du système des statistiques et aménagement de débarcadères proposés dans le plan d'amélioration de la production de la pêche côtière des plans par domaines. Ce projet est une coopération technique centrée sur le développement technique et la sensibilisation. L'organisme d'exécution dudit projet continuera à utiliser les installations et le personnel du Centre de Motorisation des Barques de Boussoura, tout en profitant du soutien des ressources humaines et matériels du CNSHB et du CFPM.

Deuxièmement, un projet d'aménagement d'installations de base de pêche qui devrait faire augmenter la production halieutique, et ainsi contribuer à améliorer le niveau de vie des pêcheurs et à réduire leur degré de pauvreté est établi pour Conakry et un village de pêcheurs littoral. Les quartiers de Kaporo et Nongo, site prévu dans Conakry, connaît une augmentation de population rapide depuis quelques années, et la nécessité de l'aménagement des installations de débarquement, centrées sur la distribution du poisson frais principalement en relation avec le lieu de consommation urbain en arrière-plan, est signalée. Par ailleurs, le village de Koukoudé, préfecture de Boffa, site prévu pour le projet de village littoral, est une

base traditionnelle de fourniture de produits halieutiques transformés, en particulier fumés; comme l'environnement de distribution comme les routes d'accès est aménagé, l'aménagement des installations de base de fourniture et de distribution non seulement des produits halieutiques fumés, mais aussi des poissons frais nobles, est souhaitable. Ce projet a été défini comme projet de remplacement du projet de marché de poissons de Kénien lors des discussions pour la reprise de l'étude en juillet 2002 (voir le Chapitre 1).

Troisièmement, un projet d'aménagement d'un centre de pisciculture, projet principal du « plan de développement de l'aquaculture » par domaine, est proposé. Ce projet a été brutalement modifié (discussions pour la reprise de l'étude en juillet 2002) par passage de la zone du projet de la Guinée Forestière à la Moyenne Guinée, mais depuis longtemps, la Moyenne Guinée est dite avoir le potentiel le plus élevé pour la pisciculture après la Guinée Forestière. En fait, le Centre de pisciculture existant, aménagé par l'ODEPAG en 1994, servira de base pour le développement et la vulgarisation des techniques de pisciculture.

Quatrièmement, un projet de développement global couvrant largement mais superficiellement tous les éléments proposés jusqu'ici extraits du « plan de développement de la pêche continentale » par domaine. La pêche continentale est un secteur dépendant fortement de l'environnement, où il est impossible d'obtenir des effets d'ensemble en résolvant seulement des problèmes spécifiques. Des composants tels que domaine de l'environnement fluvial, renforcement des coopératives de pêcheurs par promotion de la distribution, microfinancement pour stabiliser la gestion des ménages de pêcheurs sont en particulier proposés.

Cinquièmement, chevauchant plusieurs plans par domaine, un projet de vulgarisation des fours (banda) améliorés est proposé comme projet visant de développement des capacités et le soutien de l'autonomie des femmes. Les femmes de pêcheurs et les femmes du village, qui s'occupent principalement du fumage, jouent un rôle secondaire dans la distribution traditionnelle des produits halieutiques. Il est considéré significatif de réaliser les soutiens technique et financier en mettant en pleine lumière le soutien des femmes au développement par ce projet.

Les résultats de l'étude de faisabilité concernant ces projets prioritaires sont donnés dans le Chapitre 5.

Chapitre 5

Etude de faisabilité

Chapitre 5 Etude de faisabilité

5-1 Approche

5-1-1 Modification du contexte de l'étude

Deux années se sont écoulées entre l'établissement du Schéma directeur en 2000 et la reprise de l'étude de faisabilité en 2002. Divers changements sont intervenus dans le contexte de la pêche artisanale de Guinée pendant ce temps, dont les principaux sont indiqués ci-dessous.

Environnement international

Le Sommet mondial sur le thème de l'environnement et du développement¹ organisé à Johannesburg, Afrique du Sud, en août-septembre 2002 a eu pour sujet principal l'éradication de la pauvreté dans les pays en voie de développement. Lors de cette conférence, l'utilisation excessive des ressources halieutiques dans le monde entier a également été dénoncée, et une déclaration prônant la nécessité de la promotion du développement durable de la pêche dans l'avenir a été faite. Sur cette base, une orientation visant la limitation de la pêche anarchique dans le secteur de pêche de grande envergure et l'utilisation rationnelle des ressources halieutiques s'appuyant sur la capacité de reproduction naturelle a été vérifiée.

Problème de situation tendue aux frontières

La pénétration en Guinée des troupes rebelles de la République du Libéria et de la Sierra Leone, commencée en septembre 2000, s'est poursuivie par intermittence jusqu'en janvier 2002. A un certain moment, près de 500.000 réfugiés avaient afflué dans la région de Guinée Forestière et la préfecture de Forécariah, l'UNHCR (*United Nations High Commissioner for Refugees*) et d'autres organismes gouvernementaux, des ONG etc. ont effectué des activités d'assistance, mais les conditions de sécurité sont restées instables près de la frontière. Vers la mi-2001, la Sierra Leone a signé un Accord de paix avec les groupes anti-gouvernementaux, et des élections générales ont eu lieu au Libéria, ce qui a permis le retour au calme dans la région de Guinée Forestière. Mais en septembre 2002, des activités anti-gouvernementales qui se sont déclenchées en Côte d'Ivoire voisine ont à nouveau provoqué l'afflux de réfugiés en Guinée Forestière.

Changements économiques internes

Dans la seconde moitié des années 1990, l'économie guinéenne a connu un essor régulier. Son PNB a progressé de 4,6% en 1998 et de 4,5% en 1999. Mais l'afflux de réfugiés des pays voisins précité et la pénétration de troupes rebelles a provoqué la perte de beaucoup de biens et de vies humaines, par exemple en forçant beaucoup de populations de cette zone à se mettre à l'abri. De ce fait, le taux de croissance économique du secteur primaire a été de -1% en l'an 2000, ce qui marque un énorme recul par rapport aux 7,9% de l'année précédente. Par la suite,

¹ Conférence au sommet mondiale sur le développement durable (du 26 août au 4 septembre 2002)

à partir de 2001, cette région a retrouvé sa stabilité, la croissance économique a aussi été rétablie, et un taux de croissance de 3,6% a pu être espéré pour 2001, et de 4,2% pour 2002. Mais, avec le renforcement des activités militaires en Côte d'Ivoire à partir de septembre 2002, les éléments d'instabilité ont augmenté, et la situation reste imprévisible dans l'avenir.

Renforcement de la gestion de la qualité et de l'hygiène de produits halieutiques de l'U.E.

Depuis quelques années, l'U.E. envoie des missions d'étude dans diverses régions d'Afrique pour renforcer la gestion sanitaire dans les pays en développement et mettre en place un environnement d'importation des produits halieutiques conforme aux normes de qualité HACCP ; elle étudie et évalue ainsi dans le détail les installations de débarquement, les installations de transformation des produits halieutiques, les installations d'expédition, le système d'inspection sanitaire etc. dans tous les pays. Une mission d'étude de ce type a été envoyée en Guinée en octobre 2000. Par la suite, des recommandations pour l'amélioration des installations ont été faites pour pratiquement tous les ateliers de transformation halieutique. De plus, toutes les installations des ports de pêche, sauf celles de Boulbinet, ont été jugées inadaptées, du point de vue sanitaire, à la manutention des produits halieutiques d'importation et une amélioration des conditions sanitaires a été recommandée.

Effort pour l'exportation des produits halieutiques

En 2000, les captures de la pêche artisanale ont été exportées par le transport aérien sous forme de poisson frais, mais par la suite, les exportations se sont diversifiées et en particulier celles de poissons congelés, comme l'otolithe et la sole vers l'Asie (vers la Corée du Sud), se sont développées. Cette augmentation des exportations de produits halieutiques congelés s'est effectuée par des sociétés de pêche via entre autres l'élargissement des méthodes d'expédition, la fourniture d'équipements aux pêcheurs, des instructions pour les méthodes d'emploi de la glace, des instructions pour les méthodes de maintien de la fraîcheur, le renforcement des inspections de la qualité. Par ailleurs, quelques sociétés d'exportation ont été créées, et une compétition est apparue entre ces sociétés pour l'obtention des produits halieutiques de qualité, ce qui a permis des transactions à des prix plus avantageux qu'auparavant, en raison de l'augmentation des prix de vente des pêcheurs artisanaux etc.

Utilisation des ressources halieutiques inexploitées

Les résultats des études récentes sur les ressources ont permis de vérifier la présence de ressources en crevettes tigrées noires au large de la Guinée et une légère augmentation des ressources en crevettes kuruma. Des ressources inexploitées de céphalopodes tels que seiches et poulpes ont aussi été vérifiées. Le Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture a proposé un développement actif pour utiliser efficacement ces ressources dans son Projet pour la pêche industrielle 2003.

Exécution de l'initiative PPTE par la Banque Mondiale

A partir de 2003, la Banque Mondiale a accordé un sursis pour le remboursement de la dette aux pays pauvres très endettés, et est passée à l'utilisation du fonds de contrepartie à l'intérieur du pays concerné. 20 millions dollars U.S. ont été attribués au domaine de la pêche en Guinée, et la sélection des activités à réaliser sur ce budget, la fixation de valeurs objectifs et l'établissement de propositions de projets d'exécution ont commencé. Les projets couvrent des domaines divers allant de l'aménagement de routes d'accès vers les villages de pêcheurs, l'aménagement d'installations sur les plages de débarquement à la formation de pisciculteurs etc. L'exécution concrète des projets devra être réalisée dans l'avenir.

Orientation de l'aide concernant la pêche

La FAO a lancé en 1999 le SFLP (*Sustainable Fisheries Livelihood Program*) en vue du développement de la pêche artisanale dans 25 pays d'Afrique Occidentale. La Guinée en fait aussi l'objet, et plusieurs projets de pêche de petite envergure y sont en cours. De plus, la mise en place de microfinancements pour les équipements vis-à-vis des pêcheurs artisanaux et la réalisation de projets d'aménagement de l'infrastructure des villages de pêcheurs sont prévues à partir de 2002 sur prêt de la Banque Africaine de Développement. Le gouvernement français (AFD) projette aussi l'aménagement des infrastructures de villages de pêcheurs et prévoit de commencer la construction du quai à Bongolon en 2003.

5-1-2 Contexte des projets

Le Bureau de Stratégie et de Développement (BSD) sous tutelle du Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture de Guinée a établi une orientation de base du développement ayant pour année cible 2010, en vue du développement futur de la pêche en Guinée. Son principal objectif est de porter à 17 kg la consommation annuelle de produits halieutiques par habitant en 2010. Pour réaliser cet objectif, des projets concrets doivent être élaborés sur les 6 thèmes ci-dessous extraits du Schéma directeur du développement de la pêche artisanale.

- 1) Amélioration des techniques de pêche (projet d'amélioration des engins et méthodes de pêche)
- 2) Aménagement d'installations de soutien pour la pêche (projet d'aménagement du marché de poisson de Kénien)
- 3) Projet d'aménagement d'un centre de pisciculture (Guinée Forestière)
- 4) Projet d'amélioration de la distribution des produits halieutiques de la pêche continentale
- 5) Projet d'amélioration du fumage
- 6) Création d'un fonds de développement de la pêche

Mais deux ans se sont écoulés depuis l'élaboration du Schéma directeur, et les nombreux changements intérieurs et extérieurs précités sont survenus pendant ce temps. Les changements suivants sont aussi intervenus sur des projets individuels.

A savoir, l'étude de concept de base de l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA) concernant 2) Aménagement d'installations de soutien pour la pêche (projet

d'aménagement du marché de poisson de Kénien) a été réalisée à partir d'avril 2002, et sa construction en 2003 a été réalisée dans le cadre de la Coopération financière non-remboursable du gouvernement japonais. Par ailleurs, pour 3) Projet d'aménagement d'un centre de pisciculture (Guinée Forestière), des éléments d'instabilité subsistant dans la région de Guinée Forestière, l'étude ne peut pas être réalisée dans de bonnes conditions de sécurité.

En ce qui concerne ces deux projets, la mission d'étude de la JICA déléguée en juillet 2002 pour reprendre l'étude et le Ministère de la Pêche de Guinée ont confirmé les deux modifications suivantes concernant la teneur de l'étude. A savoir, l'étude pour l'aménagement des installations de soutien de la pêche artisanale portera sur les deux points suivants: l'aménagement des installations de Koukoudé dans la préfecture de Boffa, qui est le plus grand village de pêcheurs de Guinée, et l'aménagement des installations du port de pêche de Kaporo dans le district Ratoma de la ville de Conakry, où la population environnante augmente très fortement. Pour la pisciculture continentale, il a été décidé de prendre comme zones d'étude les préfectures de Mamou et Dalaba de Moyenne Guinée où la culture du riz progresse récemment.

Par ailleurs, les points suivants sont apparus après le commencement de l'étude en octobre 2002. A savoir, la baisse du taux de motorisation des pirogues est à craindre à cause de l'obsolescence des moteurs hors-bord et du retard pris pour leur renouvellement, mais des institutions financières de ce pays ayant commencé à introduire un système de financement vis-à-vis des pêcheurs, petit à petit seulement; ainsi, de manière autonome, l'achat de moteurs hors-bord a commencé, ce qui laisse espérer un certain résultat.

Vu ces points, les articles objets de l'étude de faisabilité sont comme suit.

Projet de recherche, développement et vulgarisation des engins et méthodes de pêche

Aménagement d'installations de soutien pour la pêche

Projet d'aménagement des installations du village de pêcheurs de Koukoudé

Projet d'aménagement du nouveau débarcadère de Kaporo

Projet de développement de la pisciculture (Moyenne Guinée)

Projet de développement de la pêche continentale

Projet d'amélioration du fumage

Analyse du fonds de développement de la pêche

5-1-3 Orientation de base de l'exécution de l'étude de faisabilité

L'étude ayant des objets très diversifiés, et s'étendant sur une zone très large, et les différents projets étant entrelacés de manière complexe, ils seront établis en tenant compte de l'orientation de base ci-dessous.

- Une approche visant la diminution de la pauvreté et l'autonomie socio-économique sera adoptée.

Les pêcheurs guinéens sont généralement pauvres, et forcés de vivre dans un

environnement également défavorisé sur le plan social. Dans l'étude, on tiendra compte de la diminution de la pauvreté par la formation du secteur de la pêche, de la création d'emplois et de l'augmentation du revenu des populations.

- Proposition de projets de type participatif

Par RRA, ateliers des habitants, enquêtes par interview etc., les avis du plus grand nombre possible de populations seront collectés, pour être appliqués à la définition du cadre de base de l'établissement des projets. Les tailles, spécifications et emplois etc. des installations et équipements à aménager seront définis en tenant compte de l'exploitation autonome par les populations.

- Projets à teneur tenant compte des conditions naturelles et sociales

Les installations tenant compte du climat tropical à précipitations abondantes, du littoral à différences de niveaux de marées importantes, des fleuves de l'intérieur à grandes différences de débit en saisons sèche et des pluies etc., ainsi que de la culture traditionnelle de la société, du système d'organisation sociale etc. seront considérées pour l'établissement du projet d'exploitation et de gestion.

- Evitement des recouvrements et de l'excès de l'aide

Considérant l'utilisation efficace des ressources limitées de l'aide, les recouvrements de contenu de développement et la construction d'installations excessives etc. seront évités. En particulier, en contrôlant l'orientation des autres bailleurs de fonds, les projets seront établis en prenant autant que possible activement contact avec ces organismes.

- Niveau d'adaptation des techniques/installations introduites

La pêche artisanale est une activité économique s'appuyant sur les efforts individuels et l'organisation autonome des pêcheurs. L'introduction de méthodes de pêche exagérées, d'équipements et d'installations excessifs se traduira en fin de compte par l'appauvrissement de ce petit secteur d'activités. Par conséquent, les méthodes d'exploitation, le budget, le niveau technique, la période d'introduction devront être pleinement prises en compte pour l'établissement des projets.

- Projets tenant compte de l'utilisation durable des ressources

Les ressources halieutiques sont limitées, mais durables. L'effort de pêche adapté devra être assuré tout en prenant garde d'éviter la pêche excessive. L'aspect de transformation et de distribution devra aussi être pris en compte pour éviter les pertes après la capture.

- Projet à teneur sans impact sur l'environnement

La Guinée est un pays à forêts de mangroves importantes et ressources en eau abondantes. Des projets, visant des développements possibles en vue d'assurer des produits alimentaires aux populations et le développement économique tout en maintenant au maximum ces bonnes conditions naturelles, doivent être établis.

L'étude sur place a été réalisée d'octobre 2002 à janvier 2003 en s'appuyant sur cette orientation de base, et des projets ont été élaborés sur cette base.

5-2 Méthode de l'étude

5-2-1 Méthode d'étude pour l'établissement des projets

Dans cette étude, pour que les projets ne soient pas d'une teneur oiseuse, sans se limiter aux interviews des bénéficiaires et à l'analyse des documents existants, des essais expérimentaux et séminaires etc. ont été combinés dans le but de vérifier la justesse de l'approche et des idées de base qui seront appliquées aux projets. Pour l'aménagement des installations, non seulement l'avis des bénéficiaires a sans faute été pris en compte, et pour que les bénéficiaires eux-mêmes soient conscients « d'être partie prenante du projet », une étude de type participatif a été aussi effectuée par le biais d'ONG. Le contenu concret et la méthode de cette étude sont comme suit.

(1) Essais expérimentaux pour la pêche au lamparo

Le but était de vérifier, à l'étape de l'élaboration du projet, le potentiel d'une partie des techniques de pêche étudiées et développées dans le cadre du « Projet de recherche, de développement et de vulgarisation des engins et méthodes de pêche », et simultanément, d'effectuer un transfert technologique sur les homologues par le biais de ces activités. Concrètement, des essais de pêche au lamparo visant la capture efficace de poissons pélagiques, pour lesquels la marge d'augmentation de la production est relativement grande, ont eu lieu au large de Conakry et de Koukoudé. Des essais de récifs flottants visant la capture de grands poissons migrateurs ont aussi eu lieu. Dans les deux cas, ce sont des techniques pratiquement inconnues en Guinée. Consulter les documents en annexe pour les détails.

(2) Etude socio-économique

Une étude socio-économique de type enquête a été effectuée à Kaporo de la ville de Conakry et le village de Koukoudé de la préfecture de Boffa, candidats pour l'aménagement d'installations de soutien pour la pêche. Le questionnaire a été établi par le responsable « Communauté des villages de pêcheurs/genre » de la mission d'étude, et l'enquête et la notation sur les questionnaires ont été commissionnées à une ONG locale (BERTAD).

(3) Ateliers participatifs

Comme l'étude socio-économique, les souhaits des populations de Kaporo et Koukoudé ont été vérifiés, et simultanément, une ONG locale (EUPD) a été commissionnée pour implanter la prise de conscience de la gestion des installations qui seront aménagées, et inciter à la discussion. Consulter les documents en annexe pour les détails.

(4) Levés géophysiques

Les levés géophysiques à Kaporo et Koukoudé, où est prévu l'aménagement d'installations, et des levés bathymétriques ont été commissionnés à une société de levés locale (BET).

(5) Essai expérimental pour l'amélioration de distribution des poissons

En vue de vérifier préalablement les effets de développement de la distribution du poisson frais proposée dans le « Projet de développement de la pêche continentale », de petits congélateurs au pétrole et des balances ont été fournis à trois villages dans la préfecture de Kankan, et les données avant la mise en place des congélateurs ont été collectées. 2 de ces 3 villages ont été adoptés dans le projet proposé. De plus, la gestion/maintenance des équipements a été confiée aux groupements de pêcheurs, et des instructions ont été données aux pêcheurs pour qu'ils notent tous les jours les données sur les captures.

(6) Séminaire pour l'harmonisation des méthodes statistiques de la pêche

Un séminaire en vue d'harmoniser les méthodes statistiques de la pêche différentes selon les préfectures à une méthode suffisamment applicable, à la lumière du personnel des différentes directions préfectorales et du coût des activités, a été organisé. Les directeurs préfectoraux et des représentants des pêcheurs ont participé à ce séminaire, et la méthode statistique approuvée par tous a été adoptée.

(7) Etude socio-économique des pêcheurs de la préfecture de Kankan

Comme pour l'étude socio-économique de Kaporo et Koukoudé, une étude par enquête a été effectuée dans 5 villages de pêcheurs importants de la préfecture sur les équipements de pêche possédés par les pêcheurs, les conditions d'opérations de pêche, le volume des captures, le revenu de la pêche et le cumul avec l'agriculture afin de saisir l'environnement socio-économique des pêcheurs de la préfecture de Kankan, en Haute Guinée.

(8) Etude des marchés en Moyenne Guinée

La Moyenne Guinée est une zone d'étude qui a été nouvellement ajoutée à partir de cette étude de faisabilité, et il est ici nécessaire de juger si le poisson d'élevage sera accepté sur le plan économique et du goût par les populations. Une étude de la consommation de type enquête a pour cela été effectuée auprès des consommateurs des préfectures de Mamou et Dalaba.

(9) Essais d'élevage des poissons

L'objectif a été de vérifier la pertinence des techniques de pisciculture proposées dans ce Projet en élevant réellement des poissons dans les étangs de la station piscicole de Tolo-Bafing, base d'activités du « Projet de développement de la pisciculture », et en notant leur croissance. Le transfert technologique pour la formation aux techniques de pisciculture du directeur de cette station et des employés était aussi visé.

5-2-2 Méthode d'évaluation de l'impact sur l'environnement

L'évaluation de l'impact sur l'environnement des projets proposés a été effectuée conformément aux règles d'évaluation de l'environnement définies par le « Code sur la protection et la mise en valeur de l'environnement, Ministère des ressources naturelles et de l'environnement (1987) », et aux grandes lignes pour la prise en compte de l'environnement

dans les études de développement de la pêche (JICA, mars 1994). Des discussions ont eu lieu avec des membres d'autres d'équipes au cours de l'élaboration des projets pour obtenir des informations détaillées sur l'environnement naturel des différents projets et mettre au clair les points à considérer pour la protection de l'environnement afin de sélectionner l'option présentant l'impact le plus limité sur l'environnement naturel dans le processus d'élaboration des projets.

Le tableau ci-dessous présente les thèmes de développement de ces projets et les principaux points à considérer.

Tableau 5-2-1 Relations entre les thèmes de développement et les principaux points à considérer au niveau de la protection de l'environnement

| Projet | Principaux points à considérer |
|-------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Projet d'aménagement des installations du village de pêcheurs de Koukoudé | Influence sur les forêts de mangroves et sur les autres écosystèmes du littoral (influence physique, influence sur la qualité de l'eau etc.) |
| Projet d'aménagement du nouveau débarcadère de Kaporo | Influence des déchets provenant des activités de pêche Influence sur l'écosystème des forêts de mangroves de l'abattage des mangroves pour le fumage |
| Projet de développement de la pisciculture | Influence sur le écosystème fluvial. En particulier, influence sur les formes de reproduction des poissons et sur la qualité de l'eau. |
| Projet de développement de la pêche continentale | Mesures contre l'ensablement du lit fluvial |
| Projet de recherche, développement et vulgarisation des engins et méthodes de pêche | Influence sur les ressources halieutiques |
| Projet d'amélioration du fumage | Protection des forêts de mangroves |

Le Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture, l'organisme d'exécution des projets, demandera à la Direction Nationale de l'Environnement (DNE) d'accepter les formalités pour l'Evaluation de l'impact sur l'environnement (EIA) à l'étape de sa réalisation.

Les formalités pour l'Evaluation de l'impact sur l'environnement en Guinée sont comme suit :

- L'organisme d'exécution présentera d'abord le Rapport abrégé d'impact sur l'environnement en tant que formalité de présélection des projets à DNE.
- La DNE examinera le rapport, et si elle juge que l'impact sur l'environnement est minime et qu'une EIA n'est pas requise, elle donnera l'autorisation d'exécuter le projet. Cette procédure demandera un (1) mois.
- Si le rapport est incomplet ou si le projet est jugé devoir avoir un certain impact sur l'environnement, la DNE demandera à l'organisme d'exécution d'effectuer une EIA.
- Une réunion d'explication aux populations aura lieu 1 fois lors de l'étude de faisabilité (F/S) et encore 1 fois après l'EIA pour donner ses résultats.
- L'EIA sera réalisée par un consultant agréé.
- Dans le cas des projets de développement de la pêche, le Comité d'examen comprendra des représentants du Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture et de la DNE.

- En cas de déplacement des habitants, le Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat et le Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation seront représentés au Comité.

La Section Etude d'Impact (5 membres) a déjà l'expérience de 50 projets dont 2 évaluations de l'impact sur l'environnement (EIA) pour des projets de développement de la pêche (projet de construction du port de pêche de Kamsar et projet d'aquaculture crevette de Koba). Il y a 5 consultants agréés à Conakry. L'analyse de la qualité de l'eau peut être commissionnée au Laboratoire sous tutelle du Ministère du Commerce, de l'Industrie, des Petites et Moyennes Entreprises à Matoto.

Les résultats de l'évaluation de l'impact sur l'environnement concernant le projet proposé sont donnés à la fin de chaque projet. Le degré d'impact sur l'environnement est indiqué sous forme de 4 niveaux de A à D (impact important pour A et faible pour D).

5-2-3 Méthode des analyses économique et financière

L'évaluation financière d'un projet consiste à évaluer sa pertinence financière du point de vue de l'organisme d'exécution. Pour les projets s'accompagnant de bénéfices, la pertinence du bilan et de la fixation des tarifs est étudiée et la rentabilité du projet est évaluée. Pour les projets sans bénéfices, le plan de financement etc. est examiné.

L'évaluation économique d'un projet, du point de vue de l'Etat, a pour objectif de sélectionner un projet permettant une répartition idéale des ressources. C'est une méthode permettant d'évaluer la pertinence de l'exécution du projet du point de vue de l'économie nationale, une méthode pour évaluer l'efficacité des projets d'activités publiques². Dans ce but, les bénéfices apportés à l'économie nationale par ce projet, et les coûts nécessaires à sa réalisation sont calculés, et les bénéfices et les coûts sont comparés.

Les bénéfices et les coûts de l'évaluation financière sont calculés sur la base du chiffre d'affaires et des coûts du projet au prix du marché. Les bénéfices et les coûts de l'évaluation économique sont calculés sur la base des effets sur l'économie nationale du projet et du coût d'opportunité³ en utilisant le prix économique. Pour cela, la conversion du prix du marché au prix économique est nécessaire pour l'évaluation économique. Et les bénéfices de l'évaluation économique se limitent aux éléments mesurables, et les éléments non-mesurables sont en principe décrits qualitativement. Avant l'évaluation économique et financière de chaque projet, un cadre d'analyse commun pour l'évaluation économique est défini.

Conversion du prix du marché au prix économique

Comme le prix des ressources est évalué du point de vue de l'ensemble de l'Etat dans l'évaluation économique du projet, le prix du marché des coûts et bénéfices estimés doit être corrigé au prix économique. Le critère de cette correction de prix est soit a) les ressources mêmes utilisées pour ce projet, ou b) l'expression du prix réel. Dans le premier cas, les impôts, l'intérêt, la subvention etc. sont concernés, et comme du point de vue de l'ensemble de l'Etat, il

² "Etude des méthodes de l'évaluation économique des études de développement (édition commune)", Section des études de développement social, Agence japonaise de coopération internationale, mars 2002.

³ Si une ressource (par ex. fonds, terrains, main-d'œuvre etc.) est utilisée pour un projet, elle ne peut pas être employée dans un autre but. Le coût d'opportunité est le bénéfice de l'utilisation de substitution que l'on a abandonnée pour l'exécution du projet.

ne s'agit que d'éléments de transfert, ils sont exclus de l'évaluation économique. Dans le second cas, il y a un problème de déformation du prix⁴, cette déformation du prix du marché doit être corrigée pour exprimer le "prix réel". Le prix corrigé sur la base de ces critères est le "prix économique", et c'est dans un certain sens un prix imaginaire.

Méthode de conversion en prix économique

La conversion en prix économique peut se faire des manières suivantes.

a) Uniformisation du niveau des prix

Dans l'évaluation économique, en corrigeant les différents biens au prix économique, il est nécessaire d'uniformiser le niveau des prix en choisissant le niveau du prix sous forme de prix interne ou prix international, ou bien en monnaie intérieure ou devises. Dans cette étude, le niveau des prix est unifié au prix international exprimé en monnaie locale (FG) généralement utilisé à la JICA. De ce fait, le prix CIF a été adopté pour les biens importés et le prix FOB pour les biens exportés pour les biens commerciaux⁵, et le prix a été converti au prix international en utilisant le coefficient de conversion standard pour les biens non-commerciaux.

b) Division des biens

A la conversion du prix du marché en prix économique, la division des biens est requise avant de multiplier par un coefficient fixé selon le type de bien.

Division entre biens commerciaux et des biens non-commerciaux

Séparons d'abord les biens commerciaux et les biens non-commerciaux pour les frais et les bénéfiques des projets. Les biens commerciaux sont les biens exportés et importés, les autres biens sont des biens non-commerciaux. Les biens non-commerciaux sont encore divisés en biens commerciaux, main-d'œuvre qualifiée, main-d'œuvre non-qualifiée, terrains, autres biens non-commerciaux, éléments de transfert. Le classement des frais et bénéfiques et le taux de conversion au prix économique sont comme suit pour cette étude.

- Biens commerciaux : Le prix interne est souvent déformé par la politique commerciale, par exemple les droits de douane, les subventions sur les exportations, le contingent d'importation etc. En prenant compte que la concurrence est plus libre au marché mondial, le prix économique est considéré comme le prix du marché international.
- Main-d'œuvre qualifiée : En général, on considère que le mécanisme du marché fonctionne pour les salaires de la main-d'œuvre qualifiée, et le salaire du marché est utilisé tel quel comme prix économique.
- Main-d'œuvre non-qualifiée : En Guinée où les chômeurs et chômeurs potentiels sont nombreux, la main-d'œuvre non-qualifiée est excédentaire, et son prix économique est inférieur au prix du marché. Pour cette raison, le taux de conversion du prix de 0,5 sera appliqué à la main-d'œuvre non-qualifiée.

⁴ Par exemple, le taux de change défini artificiellement, la nature spéculative du prix du terrain, la fixation élevée des salaires par la loi sur le salaire minimum et par les syndicats malgré l'existence de chômeurs potentiels etc.

⁵ Biens réellement exportés ou importés.

- Terrains : Le prix économique est calculé en coût d'opportunité⁶ sur la base de l'utilisation des terrains si le projet n'est pas réalisé. Comme les frais d'expropriation sont inutiles sur les terrains gouvernementaux, et que les terrains à utiliser pour le projet sont des terrains humides dans la région littorale ou à l'intérieur des terres inadaptés à d'autres emplois, le prix économique de ces terrains a été fixé à zéro.
- Biens non-commerciaux : Comme les prix économiques dans cette étude sont unifiés au niveau du marché mondial, il faudra convertir les biens non-commerciaux au prix international. Cette conversion s'effectue, en appliquant le coefficient de conversion standard calculé comme suit.

Coefficient de conversion standard =

$$\frac{(\text{montant des importations} + \text{montant des exportations})}{\{(\text{montant des importations} + \text{droits d'importation}) + (\text{montant des exportations} - \text{droits d'exportations})\}}$$

$$= \frac{(1070 + 1074)}{\{(1070 + 146) + (1074 - 5)\}} = 0,94$$

Dans cette étude, le coefficient de conversion standard a été fixé à 0,94 sur la base des statistiques sur les droits de douane de 1998-2002.

Tableau 5-2-2 Statistiques sur les montants des importations et exportations (millions FG)

| | 1999 | 2000 | 2001 | 2002 | moyenne |
|--------------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Montant total des importations (CIF) | 872.659 | 1.343.399 | 1.102.314 | 961.755 | 1.070.032 |
| Droits d'importation | 118.596 | 206.916 | 127.841 | 128.698 | 145.513 |
| Montant total des exportations (FOB) | 1.141.189 | 936.244 | 1.118.877 | 1.101.152 | 1.074.366 |
| Droits d'exportation | 3.413 | 4.781 | 6.867 | 2.968 | 4.507 |

Source : Documents statistiques concernant les taxes

Et sur la base du coefficient de conversion standard précité, le coefficient de conversion par type de travaux est comme suit.

Tableau 5-2-3 Coefficient de conversion par type de travaux

| | Pourcentage de matériaux et équipements | Coefficient de conversion standard | Pourcentage des frais de personnel | (dont pourcentage de main-d'œuvre qualifiée) | Coefficient de conversion de la main-d'œuvre qualifiée | (dont pourcentage de la main-d'œuvre non-qualifiée) | Coefficient de conversion de la main-d'œuvre non-qualifiée | Coefficient de conversion par travaux |
|--------------------------|-----------------------------------------|------------------------------------|------------------------------------|----------------------------------------------|--------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|------------------------------------------------------------|---------------------------------------|
| Installations d'enceinte | 0,80 | 0,94 | 0,20 | 0,6 | 1 | 0,4 | 0,5 | 0,912 |
| Installations terrestres | 0,85 | 0,94 | 0,15 | 0,8 | 1 | 0,2 | 0,5 | 0,934 |
| Equipements | 0,95 | 1 | 0,05 | 0,8 | 1 | 0,2 | 0,5 | 0,995 |

Dans les projets d'aménagement des installations de débarquement de Koukoudé et de Kaporé dans cette étude de faisabilité, des infrastructures sociales comme l'eau courante et dispensaire etc. sont proposés en dehors de l'aménagement des débarcadères. Mais l'évaluation économique et financière du projet ne portant que sur l'aménagement des débarcadères, le bénéfice économique de l'aménagement des infrastructures sociales restera noté qualitativement

⁶ Calcul du prix en tant que terrain en cas d'utilisation dans un but autre que le projet.

pour les raisons suivantes.

- La quantification des bénéfices est la condition préalable dans l'évaluation économique et financière, et en principe, les éléments non quantifiables sont indiqués de manière qualitative. L'aménagement des infrastructures sociales dans les zones de Koukoudé et Kaporo inclut beaucoup de projets liés aux besoins fondamentaux de l'homme (BHN) comme l'aménagement de l'eau courante pour l'approvisionnement en eau potable, l'aménagement d'égouts pour améliorer l'environnement sanitaire, ainsi que dispensaire, garderie, lieu de rassemblement etc.; ils sont importants pour améliorer la qualité de la vie des populations de la zone concernée, mais il est difficile de quantifier leurs bénéfices économiques.
- Pour les projets liés aux besoins fondamentaux de l'homme (BHN), par exemple le taux de rentabilité économique interne, leur valeur calculée ne constitue pas un indice utile pour la sélection d'un projet⁷.
- La mission d'étude de cette fois-ci ne comprend pas de membre spécialiste de l'eau potable ou de la santé etc., et ne peut pas effectuer une évaluation précise.

Les projets pour lesquels l'évaluation économique et financière a été effectuée sont comme suit :

- A. Projet d'aménagement des installations du village de pêcheurs de Koukoudé (ensemble des phases 1 à 4)
- B. Projet d'aménagement du nouveau débarcadère de Kaporo
- C. Composant de développement de la distribution du poisson frais du Projet de développement de la pêche continentale
- D. Projet de développement de la pisciculture continentale

⁷ "Etude des méthodes de l'évaluation économique des études de développement (édition commune)", Section des études de développement social, Agence japonaise de coopération internationale, mars 2002.

**Projet de recherche, développement et
vulgarisation des engins et méthodes de pêche**

5-3 Projet de recherche, développement et vulgarisation des engins et méthodes de pêche

5-3-1 Contexte du Projet

La pratique de la pêche artisanale en Guinée n'a pas une longue histoire derrière elle. Les engins et méthodes de pêche qu'on y utilise provenant en grande majorité de pêcheurs migrants venus des pays voisins, ils n'ont pas été initialement développés et adaptés aux conditions maritimes côtières, aux particularités des espèces de poisson et aux coutumes des pêcheurs guinéens. C'est là un des facteurs qui expliquent pourquoi l'efficacité de la pêche n'est pas toujours élevée et pourquoi les volumes de capture ne peuvent pas connaître d'augmentation. S'ajoutent comme autres facteurs expliquant la stagnation du développement de la pêche artisanale l'absence d'un organisme de développement et vulgarisation des techniques de pêche artisanale au sein du Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture de Guinée, ainsi que l'absence de formation de personnel spécialisé en pêche artisanale.

Les essais expérimentaux pendant la période d'étude ont permis de vérifier l'effet d'attraction qu'exercent sur les poissons pélagiques des techniques introduites relativement simples, telles que le pharillon et le récif flottant. On peut également espérer une diversification des activités de pêche par l'introduction de nouveaux engins tels que la seine coulissante et le pot à poulpe, par l'amélioration des divers filets maillants et par le raffinement des méthodes de pêche à la ligne. Sur la base de la situation actuelle, nous avons élaboré un plan mettant principalement l'accent sur la formation d'une organisation consacrée au développement des techniques de pêche, et comprenant deux volets, à savoir : d'une part, l'amélioration des engins et méthodes de pêche, et, d'autre part, la vulgarisation générale de ces engins et méthodes auprès des pêcheurs.

5-3-2 Objectifs

Nous visons une hausse des revenus des pêcheurs par une amélioration de la productivité dans le secteur de la pêche artisanale consécutive de l'amélioration et du développement des engins et méthodes de pêche. Les bénéficiaires directs seront les pêcheurs artisanaux côtiers dans leur ensemble.

5-3-3 Organismes d'exécution

Centre de Développement et Vulgarisation des Techniques de Pêche Artisanale (nom provisoire)

Centre de Motorisation des Barques de Boussoura / Centre National des Sciences Halieutiques de Boussoura (CNSHB) du Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture

5-3-4 Aperçu du Projet

Le Projet comportera trois phases : (1) création du Centre de Développement et Vulgarisation des Techniques de Pêche Artisanale, et stage de formation de son personnel ; (2) obtention d'une coopération technique extérieure et développement des techniques ; et (3) travaux de vulgarisation. D'ici la fin de la Phase 3, il faudra que le personnel et les matériaux/équipements aient été rassemblés, pour que les activités s'effectuent ensuite avec une aide extérieure réduite dans le but d'en arriver à un développement autonome.

Phase 1 (2003 à 2005)

(1) Formation d'une équipe chargée de créer le Centre de Développement et Vulgarisation des Techniques de Pêche Artisanale

Il existe déjà en Guinée des organisations qui oeuvrent en recherche, développement et vulgarisation des techniques de pêche, telles que le Centre de Motorisation des Barques de Boussoura et le CNSHB (tous deux dépendant du Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture), et le Centre de Formation Professionnelle Maritime (CFPM), dont la situation est toutefois telle que décrite ci-dessous.

Le Centre de Motorisation des Barques de Boussoura ont offert une formation/vulgarisation des techniques de réparation et maintenance des moteurs hors-bord, mais actuellement il a déjà rempli son rôle puisque les personnes qui ont reçu une formation exercent déjà leurs activités sur les débarcadères de chaque région du pays et que des concessionnaires et des fabricants commencent à fournir suffisamment les instructions concernant les moteurs hors-bord depuis quelques années. Quant au CNSHB, il se livre activement à des études sur les ressources et l'environnement, mais il s'agit d'un institut de recherche qui ne se penche pas sur les techniques de pêche artisanale et les techniques de construction navale. Par ailleurs, le CFPM du Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle devant se charger de former des équipages pour la pêche industrielle, il offre un enseignement et une formation axés sur les techniques de navigation navale, les techniques de construction navale et les techniques de fabrication d'engins de pêche pour ce secteur de la pêche. Il n'a donc pratiquement rien à voir avec la pêche artisanale et n'effectue aucune activité de vulgarisation en ce sens (voir la Figure 5-4 à la fin du présent chapitre). Il importe que des efforts soient déployés pour que les installations et le personnel de ces trois institutions soient mis en valeur de manière efficace, et pour que des activités efficaces aient lieu dans les domaines qui ne sont pas suffisamment couverts, avec l'aide extérieure de bailleurs de fonds (pays voisins où l'industrie de la pêche est développée, la FAO, le Japon, la France, etc.)

En Phase 1, étant donné la nécessité de mettre en place une organisation apte à remplir efficacement ses fonctions en Guinée, on formera un « Comité de préparation à la création du Centre de Développement et Vulgarisation des Techniques de Pêche Artisanale¹ » composé de membres des trois institutions susmentionnées, avec à sa tête un employé de la Direction Nationale de la Pêche Maritime (DNPM) du Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture. C'est à la suite de discussions au sein du comité que son mandat sera établi et ses activités futures adoptées, et que le personnel et le budget seront acquis. Il faudra alors que le CNSHB et le CFPM offrent leur soutien en prêtant des installations et du personnel enseignant, ainsi qu'en fournissant des conseils techniques.

(2) Composition du personnel du Centre

Nous envisageons le système suivant pour le personnel du Centre, composé de 7 employés réguliers et d'environ 4 employés temporaires. Pour que ce Centre dispose d'un bureau administratif et de locaux de formation, des améliorations seront apportées au Centre de Motorisation des Barques de Boussoura.

¹ Comme membres du Comité, on peut envisager le Directeur de la DNPM du Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture (à titre de président), ainsi que des membres du CNSHB, du Centre de Motorisation des Barques de Boussoura, du Bureau de Stratégie et de Développement (Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture), du CFPM, de l'Union des coopératives des pêcheurs artisanaux, et du Ministère à la Présidence chargé des Affaires Etrangères et de la Coopération (à titre d'observateur).

- Directeur du Centre :

Poste régulier (à partir de 2004). Responsable de l'opération et de la gestion du Centre. Elabore les plans de développement et vulgarisation, effectue les demandes et ajustements concernant les demandes d'aide (en ressources humaines et en fonds) auprès des organisations domestiques et étrangères.

- Directeur du développement des techniques de pêche :

Poste régulier (à partir de 2004). Responsable du développement et de la vulgarisation des techniques sur place. Développe et diffuse des techniques de pêche adaptées à la situation guinéenne, avec la collaboration d'experts et techniciens guinéens et étrangers.

- Directeur du développement socio-économique :

Poste régulier (à partir de 2004). Chargé de donner un plus grand pouvoir d'action aux pêcheurs en les organisant, et de consolider la capacité de gestion du ménage de pêcheurs. Il apportera un "soutien latéral" à la hausse des revenus des pêcheurs via des activités de sensibilisation et vulgarisation sous forme de formation sur le tas offerte par le personnel des bureaux locaux.

- Capitaine et chef mécanicien du navire de recherche :

Poste régulier (à partir de 2005). Responsable de la navigation et de la maintenance du navire de recherche.

- Assistant technique :

Poste régulier (à partir de 2005). Travaille sous les ordres du Directeur du développement des techniques de pêche lors des sorties d'étude du navire et lors de la fabrication des engins de pêche. Il faut une personne jeune mais ayant de l'expérience en pêche artisanale.

- Chauffeur :

Poste régulier (à partir de 2005). Chargé de conduire et d'effectuer la maintenance, notamment, du véhicule affecté au Centre pour les activités de vulgarisation.

- Secrétaire :

Poste régulier (à partir de 2004). Ses charges comprennent la comptabilité, les tâches administratives et autres tâches d'assistance au Directeur du Centre.

- Technicien de pêche :

Poste temporaire (à partir de 2005). Fournit des conseils concernant les pêcheries et les méthodes de pêche lors des essais de pêche. On prévoit employer un vétéran de la pêche en Guinée. Il travaillera également en tant que vulgarisateur lors des campagnes de vulgarisation auprès des pêcheurs.

- Chercheur spécialisé en étude des ressources :

Poste temporaire (à partir de 2005). Donne des conseils sur les pêcheries pour l'exécution des essais de pêche, et analyse les résultats des essais de pêche. Il conviendrait qu'il reçoive un soutien en ressources humaines du CNSHB.

- Conseiller en fabrication d'engins de pêche :

Poste temporaire (à partir de 2005). Donne des conseils concernant la fabrication de nouveaux engins de pêche. Il conviendrait qu'il reçoive un soutien en ressources humaines du CFPM et qu'il puisse y louer un atelier de fabrication d'engins de pêche.

- Conseiller en amélioration des embarcations :

Poste temporaire (à partir de 2005). Donne des conseils pour l'amélioration des embarcations et leur introduction, en tenant compte des caractéristiques de l'environnement maritime guinéen, de l'état actuel du débarcadère, et de la dimension économique de la pêche artisanale. Il conviendrait qu'il reçoive le soutien des enseignants du CFPM et puisse en utiliser les installations de construction navale.

- Conseiller en techniques de navigation :

Poste temporaire (à partir de 2005). Donne des conseils pour la formation en techniques de navigation offerte aux capitaines d'embarcation de pêche artisanale lors du développement de la pêche artisanale au large. Examinera également la mise en place d'un système de licences en navigation sur embarcation de pêche. Il conviendrait qu'il reçoive un soutien en ressources humaines du CFPM.

(3) Stages pour le personnel

Même si on sélectionne le personnel le plus adéquat, il semble clair que ce personnel manquera d'expérience et de connaissances en pêche artisanale. Pour cette raison, toutes les occasions seront mises à contribution pour organiser des stages et enseigner de 2003 à 2004, tout particulièrement aux membres du personnel technique régulier, les connaissances et les savoir-faire techniques indiqués ci-dessous (par ordre de priorité).

Directeur du Centre :

Opération et gestion d'organisation, évaluation du Projet, élaboration du rapport, établissement du plan de développement de la pêche, notions générales de gestion des ressources et de pêche artisanale, techniques de communication et de présentation, introduction aux techniques d'utilisation des logiciels d'ordinateur (niveau élémentaire).

Directeur du développement des techniques de pêche :

Techniques de gestion des ressources et de pêche artisanale (filet tournant, filet maillant, palangre, palangre verticale, chalutage, pot à poulpe, etc.), création et mise en place de récifs artificiels de poisson, techniques de communication et de présentation, introduction aux techniques d'utilisation des logiciels d'ordinateur (niveau élémentaire).

Directeur du développement socio-économique :

Mise en place d'une organisation de pêcheurs, gestion d'organisation de pêcheurs, gestion du ménage de pêcheurs, techniques de communication et de présentation, et introduction aux techniques d'utilisation de logiciels d'ordinateur (niveau élémentaire).

Pour la pêche, on peut envisager l'organisation de stages en Guinée au CFPM et au CNSHB, ainsi que des stages organisés par un pays tiers au Maroc et des stages de groupe organisés par la JICA. Quant à l'enseignement de l'opération et gestion d'organisation, des techniques de communication et de présentation, et des techniques d'utilisation des logiciels d'ordinateur, il se fera via la participation à des stages en Guinée.

(4) Elaboration et remise de requêtes de coopération technique

La création du Centre et l'affectation du personnel s'accompagneront de requêtes de coopération technique étrangère.

En raison de la création toute récente du Centre, il faudra faire une demande de personnel

capable d'en assurer également l'opération. Il faudra également faire une requête pour obtenir, outre le personnel d'experts, le petit bateau et les matériaux et équipements nécessaires au développement des techniques de pêche.

Phase 2 Obtention d'une coopération technique extérieure et amorce du développement des techniques (2005 à 2007)

(1) Discussions avec les pays donateurs et les bailleurs de fonds

Discuter des grandes lignes du Projet avec la mission chargée d'évaluer la requête, et apporter des modifications. Affecter le personnel homologue au Centre, et s'assurer que la partie guinéenne prend les mesures budgétaires nécessaires pour le Projet.

(2) Formation de l'équipe du Projet

Accueil des experts et réception des matériaux et équipements offerts. Discussion entre la partie guinéenne et les experts, puis élaboration d'un plan d'exécution détaillé et d'un plan d'activités annuel. Il sera important que le Projet soit géré de manière planifiée, puisque ses participants comprendront des guinéens comme personnel régulier et personnel temporaire du Centre, ainsi que les techniciens invités d'outre-mer pour une affectation de courte durée.

(3) Etude de la situation des villages de pêcheurs guinéens

Collecter des données de base avant de commencer le Projet, pour mettre à jour les informations dont on dispose sur la vitalité du secteur de la pêche dans une centaine de villages côtiers (nombre de pêcheurs, nombre de bateaux de pêche par type d'embarcation), les engins et méthodes de pêche utilisés, les types d'installations de transformation et leur nombre, etc.)

(4) Observation des pays voisins

Aussitôt que l'équipe du Projet sera formée, on procédera sans tarder à une étude d'inspection de la pêche artisanale dans les pays voisins. En étudiant les engins de pêche, les méthodes de pêche et les techniques de transformation actuellement utilisées dans les pays voisins, on élaborera un manuel sur les éléments qu'il est possible d'adopter en Guinée. On cherchera également, parmi les pêcheurs étrangers qui pratiquent les techniques en question (pêche et transformation), ceux qui pourraient être invités en Guinée à titre d'instructeur (il serait possible de faire appel à leurs services en tant que maître pêcheur fournissant des conseils lors de l'introduction des techniques, et à titre d'instructeur technique lors de la vulgarisation). Nous prévoyons des études d'observation dans deux ou trois pays parmi le Maroc, la Tunisie, la Mauritanie, le Sénégal, la Sierra et le Ghana etc.

(5) Thèmes de recherche

Les thèmes de développement et recherche envisagés pour l'instant sont les suivants. Outre lesdits thèmes, nous prévoyons que les pêcheurs artisanaux manifesteront le besoin d'instructions techniques en matière de transformation et de conservation de la fraîcheur du poisson, mais comme il s'agit d'éléments que nous considérons possibles d'introduire sans développement particulier de techniques, ils seront simplement intégrés à l'organisation des ateliers. Par ailleurs, étant donné l'impossibilité de traiter simultanément tous les thèmes, un ordre de priorité sera établi.

1) Introduction de petites sennes coulissantes et essais de rendement économique

Actuellement, concernant l'efficacité des captures de petits poissons pélagiques rassemblés au moyen de pharillon et de récifs flottants, il arrive qu'il soit difficile de capturer les poissons au moyen d'un filet tournant ou d'un filet maillant encerclant suivant la profondeur de l'eau et la nature du fond marin (fond rocheux). On effectuera des essais d'introduction d'engins tels que des petites sennes coulissantes et des carrelets permettant des opérations de pêche dans ce genre de pêcherie également. On utilisera des petites sennes coulissantes ayant une longueur de 100 à 200 m, une chute de 10 à 15 m, et des mailles de 15 à 25 mm. Avec cette taille, il sera possible de les monter sur les embarcations à filet maillant encerclant et de serrer la coulisse à la main. Les espèces visées par les captures seront principalement des espèces faisant déjà l'objet du filet tournant et pour lesquelles le marché domestique est déjà développé, à savoir : la sardinelle et le chinchard. Puisque les mailles seront petites et que le nombre de flotteurs et de plombs sera considérable, les frais initiaux d'investissement en matériel de pêche seront élevés, mais en contrepartie on éliminera le genre de dommages que subit généralement le filet maillant encerclant au contact des rochers, puisque les tailles des petites sennes coulissantes seront environ 10 fois plus petites et que lesdites sennes ne traîneront pas sur le fond marin. Par ailleurs, pour le rendement économique également, on ne procédera aux activités de vulgarisation qu'après avoir suffisamment expérimenté ces petites sennes coulissantes.

2) Développement des techniques de pêche à la ligne (y compris la palangre)

En Guinée, la pêche artisanale à la ligne se pratique uniquement pour deux types de pêche. Il s'agit d'une part de la pêche à la ligne, pour la capture de la daurade à fin d'exportation, et, d'autre part, de la palangre de fond pour la capture de l'otolith et du machoiron de mer, que l'on pêche dans les eaux argilo-sablonneuses de la côte. Il est toutefois possible d'y développer notamment la pêche à la traîne (trolling) des poissons pélagiques de moyenne ou grande taille tels que le bonito, le thon et le coryphène (la capture étant également possible en les rassemblant par récif flottant, comme nous le verrons plus bas), la pêche à la ligne du calmar, la pêche des poissons benthiques à la palangre verticale, et la pêche du requin à la palangre dérivante. De plus, même s'il ne s'agit pas vraiment de « pêche à la ligne », il est permis de croire qu'il y a un fort potentiel de commercialisation des activités de capture au moyen du pot à poulpe.

3) Développement et essais d'utilisation des récifs flottants

Les récifs flottants remplissent un rôle important pour la hausse de l'efficacité économique de la pêche. Bien qu'ils ne mènent pas à une augmentation des ressources, on peut espérer une contribution à l'augmentation des captures du poisson pélagique, peu utilisé. On développera de petits récifs flottants et effectuera des essais de capture à une profondeur de 20 m et plus par diverses méthodes de pêche (senne coulissante, pêche à la traîne (trolling), pêche à la ligne). Ces récifs flottants devront être solides pour prévenir les vols, mais dans le futur il faudra que l'utilisation de récifs flottants bon marché soit généralisée et que les pêcheurs (groupes) en assurent la fabrication, l'installation et la gestion commune. De même, lorsque l'on installera des bouées indiquant les limites de la zone maritime réservée à la pêche artisanale (jusqu'à 10 milles marins de la côte), on vérifiera également l'utilité de ces bouées en tant que récifs flottants. Nous croyons que de telles bouées rempliront deux fonctions extrêmement utiles, à savoir : indiquer clairement aux chalutiers opérant du côté intérieur des bouées qu'ils sont en infraction, et permettre aux pêcheurs artisanaux de vérifier où se

trouvent leur embarcation et les pêcheries.

4) Développement et recherche en récifs artificiels de poisson

Tout en nous référant aux résultats obtenus dans le cadre du projet sur les récifs artificiels de poisson², actuellement en phase d'expérimentation au Sénégal, on favorisera la création de pêcheries dans la zone maritime réservée à la pêche artisanale. Puisque les pêcheries de cette zone maritime sont jugées appauvries par la pratique du chalutage dont elles ont fait l'objet pendant plusieurs années, la mise en place des récifs artificiels de poisson a pour objectif de donner aux poissons un refuge ou un habitat. On espère également que cela aura un effet de prévention des opérations de pêche illégales par les chalutiers. Nous ferons les diverses recherches des récifs de poisson : forme, matériel, envergure et emplacement.

5) Recherche pour le développement de la pêche à l'enclos-piège

Sur une longue distance du littoral guinéen, le fond est peu profond et composé de sable et de boue. Il est possible d'y capturer les poissons migrateurs au moyen de filets de type fixe (parc). L'amplitude de la marée y est considérable. Comme les filets se dessèchent complètement à marée basse, l'utilisation d'enclos-piège fabriqués de matériaux tels que le bambou est prometteuse, ce genre de matériau étant peu coûteux. Toutefois, les droits de pêche à la mer adjacente n'étant pas explicitement définis en Guinée, il est nécessaire d'obtenir l'accord des pêcheurs des environs pour pouvoir occuper une pêcherie donnée. De plus, comme il s'agit d'engins de pêche simples, on peut craindre que leur trop grande utilisation n'exerce une pression sur les ressources. Nous examinerons donc également les ajustements légaux à apporter, notamment concernant la période (saison) d'utilisation, l'envergure des engins de pêche et la distance entre les lieux d'utilisation (5 milles marins au minimum entre les enclos-piège).

6) Amélioration des embarcations de pêche (pirogues)

Bien que le taux d'utilisation des moteurs hors-bord soit estimé à 40% sur les embarcations, la forme de ces embarcations est demeurée la même. Pour cette raison, les moteurs hors-bord n'offrent pas toujours un bon rendement, et il se peut qu'on consomme inutilement une trop grande quantité de combustible. Quant à l'autre 60% de pirogues sans moteur, elles combinent l'utilisation de la voile et de la rame, mais comme leur coque n'est pas conçue pour l'utilisation de la voile, elles ne peuvent pas voguer à contre-vent. Cela entraîne des limitations quant aux pêcheries qu'elles peuvent utiliser et à la durée de leurs sorties en mer. Il s'avère donc nécessaire d'améliorer la coque des embarcations/pirogues guinéennes pour l'adapter aux formes de pêche qu'on y pratique.

7) Développement des techniques de détection des bancs de poissons

Des recherches seront réalisées pour fournir des informations aux pêcheurs. Elles comprendront les méthodes d'utilisation de l'échosondeur et du système GPS, la relation entre la température d'eau de mer (surface et thermocline), la salinité et la présence des bancs de poisson, ainsi que sur les migrations saisonnières des bancs de poisson.

8) Développement des produits de transformation

² Overseas Fisheries Consultants Association (OFCA) a commencé, en 2002, une étude sur l'efficacité de deux types de récif artificiel de poisson sur la côte sénégalaise (avec des structures artificielles en béton et en pierres naturelles). L'étude de suivi réalisée quelques mois après la mise en place de ces structures (en novembre) a permis de constater l'effet de concentration des poissons.

On présentera, parmi les produits de transformation généralisés dans les pays voisins, ceux qu'il est possible de produire en Guinée également. On prendra en considération, non seulement les produits destinés à la consommation domestique, mais également ceux qu'il serait possible d'exporter vers les pays voisins.

(6) Préparatifs pour les travaux de vulgarisation

Pour que la recherche et le développement s'harmonisent avec les travaux de vulgarisation, non seulement faudra-t-il que le Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture introduise les nouvelles techniques, mais il devra également exécuter les travaux de vulgarisation en tenant compte suffisamment des besoins et défis propres aux pêcheurs. Par ailleurs, la Division du développement socio-économique, qui sera chargée d'orienter le personnel des bureaux locaux du Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture, ainsi que de poursuivre des activités de sensibilisation et d'organisation auprès des pêcheurs, devra tenir des discussions avec ces derniers pour identifier les besoins et défis qui leurs sont propres. Les associations des pêcheurs rempliront également un rôle d'antenne réceptrice pour les activités de vulgarisation. Nous envisageons également la mise à contribution de l'Union des coopératives des pêcheurs artisanaux. Il faudra également identifier les éventuels leaders parmi les pêcheurs et les aider à renforcer leurs compétences pour qu'ils puissent jouer un rôle dans la revitalisation et le développement des villages de pêcheurs et de la pêche. Concrètement, cela consistera à rassembler plusieurs pêcheurs susceptibles de devenir des leaders dans les villages et à les faire participer à de petits séminaires portant sur des thèmes comme l'amélioration des capacités de communication, le sens que revêt une association des pêcheurs et la façon de l'opérer ou de la gérer. En sélectionnant ainsi des leaders de village parmi les pêcheurs et en organisant des ateliers pour eux au Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture, on pourra approfondir le niveau des discussions. Un autre objectif important consistera à cultiver le sens de la solidarité entre les pêcheurs artisanaux.

Pour sa part, la Division du développement des techniques de pêche se rendra dans les villages de pêche artisanale et y fera l'expérience pratique des travaux de pêche et de transformation avec le personnel des bureaux locaux du Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture, pour connaître de manière directe les problèmes auxquels y font face les pêcheurs. De concert avec la Division du développement socio-économique, elle identifiera les pêcheurs qui s'intéressent activement aux nouvelles techniques de pêche et leur donnera une formation en tant qu'acteurs centraux des activités de vulgarisation.

Phase 3 Vulgarisation des techniques (2007 à 2009)

Lors de la Phase 3, la section du développement social du Centre (chargée des activités de sensibilisation) et les bureaux locaux du Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture, en coopération avec les associations des pêcheurs, réaliseront des activités de vulgarisation en faisant le tour des villages pour donner des instructions et en formant des « pêcheurs modèles ».

(1) Présentation de techniques existantes bien établies

Pour répondre à certains besoins des pêcheurs, qu'il s'agisse par exemple de techniques de traitement après capture ou de techniques de transformation, des instructions seront données directement aux pêcheurs par des experts qui possèdent à fond les ficelles de leur métier, qu'ils proviennent de la Guinée ou d'un pays voisin. Il est également possible de vulgariser à d'autres régions guinéennes des techniques de pêche utilisées uniquement dans certaines

régions.

L'autre façon efficace de vulgariser ces techniques consiste à inviter des experts dans un village et à organiser un atelier en rassemblant des volontaires. Il faudra par ailleurs que les pêcheurs eux-mêmes, via leurs associations, participent activement à la gestion des ateliers.

(2) Vulgarisation des techniques améliorées ou développées

Les techniques introduites des pays voisins ou d'outre-mer seront d'abord expérimentées par la Division du développement des techniques de pêche pour en vérifier le rendement économique en tant que techniques bien adaptées au contexte guinéen. Une fois les techniques confirmées comme ayant un bon potentiel économique, on fera une tournée de villages de pêcheurs pour les présenter sous forme d'ateliers.

Pour ces ateliers, on utilisera des vidéocassettes et des photographies pour illustrer, de façon réelle, comment on procède aux opérations de pêche et effectue les captures, et on montrera quels sont les profits qu'on peut réellement espérer sur la base des coûts qu'implique ce type d'opérations et la hausse des ventes qu'elles permettent. Seront également fournies, dans la mesure du possible, des informations sur les caractéristiques biologiques des ressources halieutiques cibles (stocks, volumes de captures possibles, taille des poissons matures, etc.), pour mettre en place des conditions favorables à une participation active à la gestion des ressources. Dans la deuxième moitié de l'atelier, des experts de la pêche³ feront des démonstrations d'opération. Les pêcheurs seront également appelés à participer réellement aux opérations, pour qu'ils aient un « contact direct » avec ces nouvelles méthodes. On envisagera également la possibilité de prêter les engins de pêche aux associations des pêcheurs qui en expriment le désir lorsque l'atelier prend fin. Le prêt des engins de pêche sera d'une durée limitée, et les associations devront faire rapport de leur volume de captures. En outre, pour les pêcheurs qui expriment un désir réel d'acheter des engins et d'appliquer les nouvelles méthodes de pêche, on fournira des instructions sur la fabrication des engins et on organisera des activités de financement.

5-3-5 Coût du Projet

Le coût total du présent Projet est estimé à 5.512.600.000 FG, dont 88.200.000 FG (1,6%) à la charge de la Guinée. Le détail des coûts est présenté en annexe. En posant que US\$1,00 = 2.000 FG, le coût total du Projet s'élève à US\$2.756.300. Si on convertit en yen, on obtient, à raison de US\$1,00 = 120 yens, une somme de 330.756.000 yen.

5-3-6 Evaluation des effets sur l'environnement

Il s'agit d'activités de recherche visant à hausser la productivité de la pêche artisanale et le niveau de revenus des pêcheurs par l'amélioration et le développement des engins et méthodes de pêche. Un Centre de Développement et Vulgarisation des Techniques de Pêche Artisanale sera créé et ses activités de recherche comprendront, dans le cadre des activités du Centre de Motorisation des Barques de Boussoura (qui a été soumis à une réforme organisationnelle) et sous sa responsabilité, à introduire de petites sennes coulissantes et tester leur rendement économique, le développement de techniques de pêche à la ligne (y compris la palangre), et de récifs flottants et à les tester, le développement et l'étude des récifs artificiels

³ On demandera aux pêcheurs de Guinée et des pays étrangers de faire des démonstrations. La coopération de ces experts sera sollicitée au moment de la recherche et du développement.

de poisson, l'amélioration des embarcations, le développement des techniques de détection des bancs de poisson, et la réalisation d'activités de vulgarisation sur les points susmentionnés. En elles-mêmes, nous considérons que ces activités de recherche n'auront pratiquement aucun effet néfaste sur l'environnement, mais il faudra, dans une perspective future, tenir compte des effets néfastes ci-dessous et intégrer au cadre des activités de vulgarisation le respect des lois et ordonnances concernant l'environnement et les déchets.

- L'augmentation du nombre d'embarcations de pêche s'accompagnera de problèmes tels que la consommation de bois, la génération de déchets et la pollution océanique.
- Avec l'utilisation accrue d'engins de pêche, les filets jetés risquent d'être avalés par erreur par des oiseaux de mer, et il y aura rejet de substances comme le polypropylène dans l'eau.
- Avec l'expansion de la distribution des produits congelés, il y aura des matériaux isolants dispersés et abandonnés dans la nature.

Tableau 5-3-1 Résultat de l'évaluation des effets sur l'environnement du Projet proposé

| Projet proposé | Composants | Importance de l'impact environnemental* | Raison | Mesures de conservation de l'environnement |
|-------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Projet de recherche, développement et vulgarisation des engins et méthodes de pêche | Création d'un Centre de développement et vulgarisation des techniques de pêche artisanale ; activités de vulgarisation | C | Activités de recherche | Puisqu'on prévoit que le développement futur des activités de pêche s'accompagnera d'effets néfastes sur l'environnement, on intégrera au cadre des activités de vulgarisation le respect des lois et ordonnances concernant l'environnement et les déchets. |

5-3-7 Bénéfices économiques

Les bénéfices économiques entraînés par le présent Projet étant difficiles à évaluer de manière quantitative, nous les présentons ici de manière qualitative.

- Les bénéfices entraînés par le Projet seront de nature indirecte.
- Il est difficile de prévoir quelle sera au juste la hausse des volumes de capture et des revenus que permettra l'utilisation des nouveaux engins et des nouvelles méthodes de pêche qui seront développés, puisque à l'heure actuelle rien n'est encore décidé en termes de contenu.
- Il est également difficile de prévoir dans quelle mesure les pêcheurs adopteront les engins et méthode de pêche développés dans le cadre du Projet.
- Les bénéfices du Projet sont de nature multiple.

Les bénéfices entraînés par le Projet seront tels qu'indiqués ci-dessous.

Hausse des revenus

- Augmentation du volume des captures et hausse des revenus des pêcheurs par l'introduction d'engins et méthodes de pêche efficaces
- Hausse des revenus des pêcheurs consécutive de la hausse des prix de vente permise par l'adoption de techniques de conservation de la fraîcheur du poisson
- Hausse des revenus des pêcheurs grâce à la vulgarisation de techniques de transformation rendant possible la fabrication de produits à haute valeur ajoutée

Réduction des coûts

- L'utilisation de récifs flottants et d'échosondeurs permettant de rendre fixe l'endroit où se trouvent les poissons, les pêcheurs sauveront du temps et réduiront les dépenses inutiles de carburant pour chercher les poissons.
- La hausse du rendement de navigation des embarcations permettra des économies de carburant (embarcations motorisées).
- L'amélioration des capacités de navigation des pirogues permettra une réduction des heures de travail consacrées à la pêche (pirogues non motorisées).
- L'utilisation des petites sennes coulissantes et autres engins permettra une aussi grande efficacité de pêche mais impliquera des investissements moindres pour l'acquisition des engins.
- La diminution des accidents en mer et du nombre d'embarcations en détresse permettra une réduction des coûts (frais d'investigation, dommages subis par les embarcations et engins de pêche, pertes en vies humaines, etc.)

Conservation de l'environnement

- La diversification des espèces (n'étant pas capturées jusqu'à présent) (poulpe, calmar, bonite, thon, etc.) permettra de maintenir au même niveau les volumes de capture en réduisant l'intensité de pêche de certaines espèces, ceci rendant possible l'utilisation des ressources sur une longue période.

Acquisition de devises étrangères

- Hausse des exportations de poissons nobles
- Réduction des importations de poisson frais et de poisson fumé pour la consommation domestique

5-3-8 Propositions en vue de l'exécution du Projet

C'est un projet combinant les instructions techniques par des experts à la fourniture des équipements, et il est pertinent d'y appliquer le programme de la coopération. Le Centre de Développement et Vulgarisation des Techniques de Pêche Artisanale, qui sera l'organisme d'exécution de ce projet, doit être créé à l'étape 1 du Projet, mais il est souhaitable d'envoyer des experts (consultant) à court terme pour assurer les ressources humaines et effectuer les ajustements avec les organismes concernés pour les préparatifs pour le démarrage du projet. Les installations du Centre de Motorisation des Barques de Boussoura, qui servira de base au projet, ont été aménagées dans le cadre de la Coopération financière non-remboursable, et seront utilisées efficacement par le biais de l'exécution de ce projet

Projet de recherche, développement et vulgarisation des engins et méthodes de pêche en Guinée (Projet de création du Centre de Développement et Vulgarisation des Techniques de Pêche Artisanale)

Organisme d'exécution : Centre de Développement et Vulgarisation des Techniques de Pêche Artisanale

Bénéficiaires : l'ensemble des pêcheurs côtiers et le Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture

Période d'exécution : 2005 à 2009

| Résumé du Projet | Indicateurs | Source d'indicateurs | Facteurs externes |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><i>Objectif en amont</i></p> <p>Un nouveau type de pêche est vulgarisée. le nombre d'espèces de poissons et les volumes de débarquement augmentent dans la pêche côtière, ce qui permet le passage à une diversification du secteur de la pêche artisanale pour atteindre un modèle à la fois économique et durable.</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Le nombre de pêcheurs (pirogues) adoptant les nouvelles méthodes de pêche augmente. - Les volumes de débarquement de poissons pélagiques (sardinelle etc.) augmentent. - De nouvelles espèces de poissons sont distribuées sur le marché. | <ul style="list-style-type: none"> - Bulletins statistiques annuels des pêches - Rapports annuels du CNSHB - Etude d'observation des débarcadères - Enquête auprès des pêcheurs | |
| <p><i>Objectif du Projet</i></p> <p>Un système d'exploitation du Centre de développement et vulgarisation des techniques de pêche artisanale est établi, ce qui permet des activités de vulgarisation.</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Le budget adéquat pour le Centre est assuré. - Les activités de recherche conformément au plan d'activités annuel sont exécutées. - Les activités de vulgarisation des techniques développées conformément au plan d'activités annuel sont exécutées. | <ul style="list-style-type: none"> - Budget national ou projet de budget - Rapports annuels du Centre | <ul style="list-style-type: none"> - La politique du Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture en matière de développement de la pêche artisanale ne subit pas de modification - La conjoncture économique ne s'aggrave pas |
| <p><i>Résultats</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Un système d'opération/gestion du Centre est établi.É - Les activités de recherche et développement du Centre sont « mises sur les rails » - Les méthodes de vulgarisation effectuées par le Centre sont présentées et les activités sont « mises sur les rails ». - Les activités des associations des pêcheurs artisanaux sont revitalisées et ces associations ont une plus grande capacité opératoire. | <ul style="list-style-type: none"> - La gestion adéquate du personnel est assurée. - La gestion adéquate du budget est assurée. - Les besoins des pêcheurs artisanaux sont pris en compte. - 2 types ou plus de méthodes de pêche efficaces sont développés. - 2 manuels techniques ou plus pour les pêcheurs artisanaux sont élaborés. - 2 ensembles ou plus de matériel de sensibilisation et vulgarisation sont établis.f | <ul style="list-style-type: none"> - Rapports annuels du Centre - Rapports de recherche - Procès-verbaux des réunions avec les pêcheurs - Rapports des études réalisées dans les pays voisins | <ul style="list-style-type: none"> - Les principaux membres du Centre demeurent en poste - Les stocks peu exploités ou inexploités ne sont pas considérablement moindres que prévu - On obtient une coopération suffisante de la part des pêcheurs artisanaux |
| <p><i>Activités</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Elaboration du plan d'exécution détaillé du Projet - Ateliers de renforcement des capacités de gestion du projet et opération d'une organisation - Activités de soutien à la formation d'associations des pêcheurs, et activités de renforcement organisationnel - Enquête de base dans les villages de pêche artisanale - Etude des conditions de pêche dans les pays voisins - Essais de développement des récifs flottants - Essais d'introduction des sennes coulissantes - Essais de développement des structures des récifs artificiels de poisson - Essais d'introduction de méthodes de pêche à la ligne - Développement de méthodes de vulgarisation - Formation sur le tas des membres de l'homologue à l'occasion des activités ci-dessus | <p><i>Intrants</i></p> <p><u>Personnel</u></p> <p>Consultants étrangers 106 personnes-mois</p> <p>Consultants de la sous-région 14 personnes-mois</p> <p>Consultants du pays 14 personnes-mois</p> <p>Personnel régulier du MPA 336 personnes-mois</p> <p><u>Coût des activités</u></p> <p>Frais de voyage pour les études dans les pays voisins</p> <p>Stage à l'étranger</p> <p>Frais de déplacement pour l'étude en Guinée</p> <p>Frais de mandat pour l'étude en Guinée</p> <p><u>Matériaux et équipements</u></p> <p>Bateau de recherche halieutique (TJB : environ 5 tonnes) et instruments de navigation et pêche tels que GPS et échosondeur</p> <p>Matériaux de fabrication des filets (sennes coulissantes, etc.)</p> <p>Matériaux de fabrication des engins de pêche à la ligne</p> <p>Véhicule</p> <p>Matériaux et équipements de vulgarisation</p> | | <ul style="list-style-type: none"> - L'ordre public ne se détériore pas davantage en Guinée - Le Japon ne modifie pas sa politique d'aide envers la Guinée |

Documents annexés

Figure 5-3-1 Programme d'exécution pour la durée de l'étude (2003 à 2009)

| Phase | Année | Activités / Mois | J | F | M | A | M | J | J | A | S | O | N | D | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Phase 1 | 2003 | Formation d'un Comité de préparation à la création du Centre | | | | | | | ■ | | | | | | |
| | | Détermination de l'objectif principal et de l'envergure du Centre, et demande de budget | | | | | | | | | | | ■ | | |
| | | Détermination du personnel régulier | | | | | | | | | | | | | ■ |
| | 2004 | Lancement des activités du Centre dans l'ancien Centre de Motorisation | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ |
| | | Stage du personnel en Guinée | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ |
| | | Stage du personnel dans la sous-région | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ |
| | | Etablissement de liens avec les pêcheurs dans les villages, et compréhension de leurs besoins | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ |
| | | Elaboration et remise d'une proposition de coopération technique | | | | | | | | | | | ■ | | |
| | 2005 | Activités de soutien à la formation d'associations de pêcheurs | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ |
| | | Discussions sur le plan de coopération technique avec les bailleurs de fonds | | | | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ |
| Elaboration du plan d'activités détaillé, et début de la coopération technique | | | | | | | | | | | | | ■ | | |
| Enquête de base dans les villages de pêcheurs de Guinée | | | | | | | | | | | | | ■ | ■ | |
| Début des essais de nouvelles méthodes de pêche, volet 1 (récifs flottants, sennes coulissantes, etc.) | | | | | | | | | | | | | ■ | ■ | |
| Phase 2 | 2006 | Elaboration du rapport de l'enquête de base | | ■ | | | | | | | | | | | |
| | | Poursuite des essais de nouvelles méthodes de pêche, volet 1 (récifs flottants, sennes coulissantes, etc.) | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ |
| | | Poursuite des activités de soutien à la formation d'associations des pêcheurs | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ |
| | | Etude de l'état actuel de la pêche dans la sous-région | | | | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ |
| | | Finalisation du rapport sur l'étude sous-régionale et des manuels | | | | | | | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ |
| | | Première évaluation provisoire du Projet (évaluation /suivi) | | | | | | | | | | | | ■ | |
| | | Début des activités de vulgarisation (tournée d'instructions dans les villages) | | | | | | | | | | | | ■ | ■ |
| 2007 | Poursuite des activités de soutien à la formation d'associations des pêcheurs | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | |
| | Activités de vulgarisation et amélioration des engins de pêche | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | |
| | Stage de pêche à l'étranger | | | | | | | | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | |
| | Deuxième évaluation provisoire du Projet (évaluation/suivi) | | | | | | | | | | | | ■ | | |
| | Début des essais de nouvelles méthodes de pêche, volet 2 (récifs artificiels de poisson, pêche à la ligne, etc.) | | | | | | | | | | | | ■ | ■ | |
| Phase 3 | 2008 | Poursuite des activités de soutien à la formation d'associations des pêcheurs | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | |
| | | Poursuite des activités de vulgarisation | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ |
| | | Poursuite des essais de nouvelles méthodes de pêche, volet 2 (récifs artificiels de poisson, pêche à la ligne, etc.) | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ |
| | Troisième évaluation provisoire du Projet (évaluation/suivi) | | | | | | | | | | | | ■ | | |
| 2009 | Poursuite des activités de soutien à la formation d'associations des pêcheurs | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | |
| | Activités de vulgarisation et amélioration des engins de pêche | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | |
| | Evaluation finale | | | | | | | | | | | | ■ | | |

Remarque : Les bandes noires du tableau indiquent une exécution intensive pendant cette période, tandis que les bandes grises hachurées indiquent soit une exécution intermittente, soit que l'exécution se fera à un certain moment de cette période.

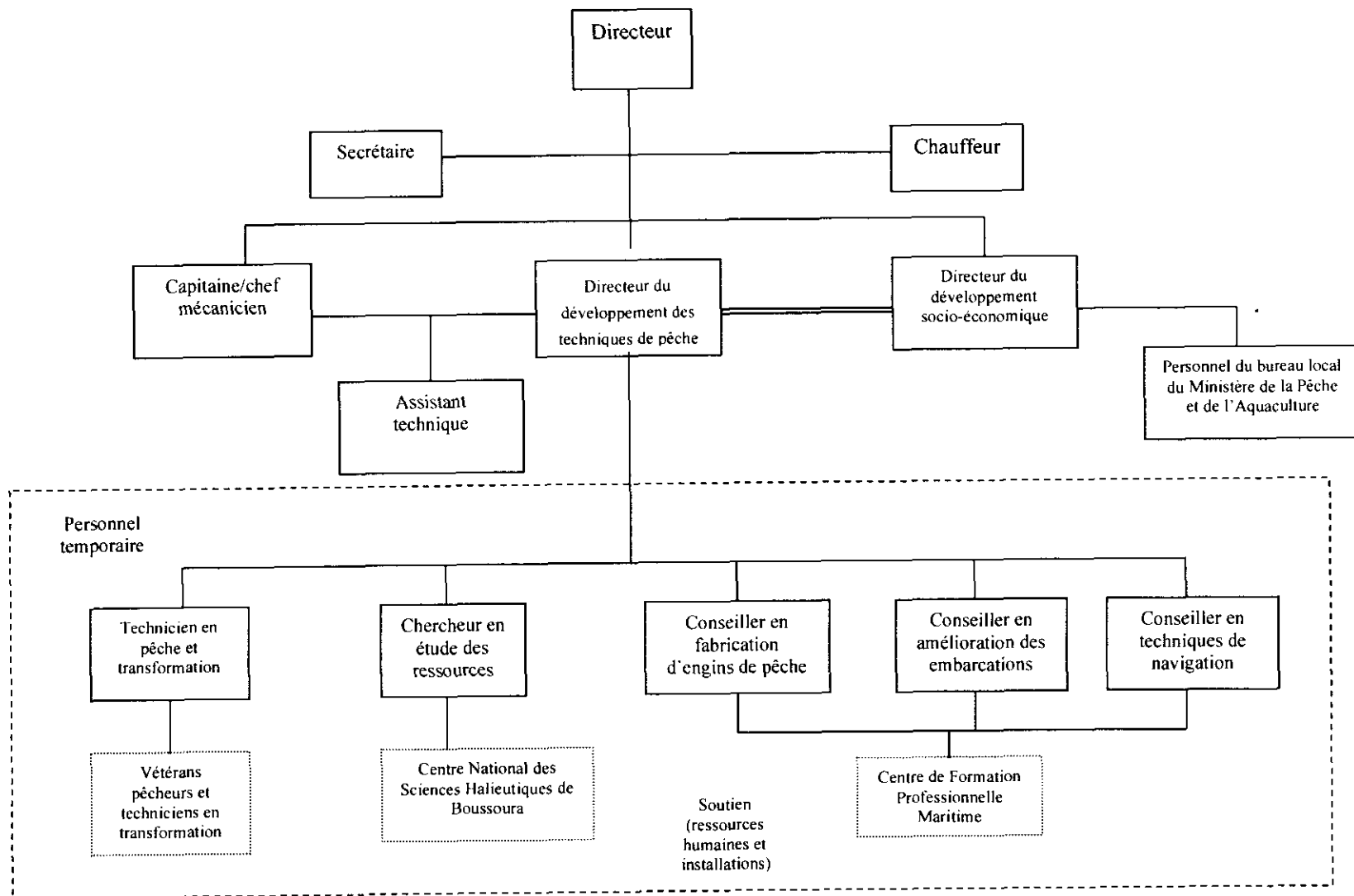
Tableau 5-3-2 Plan du budget d'exécution pour la durée de l'étude (salaires du personnel du Centre non inclus), de 2003 à 2009
Coût total des travaux : 5.512.600.000 FG (dont 88.200.000 FG à la charge de la Guinée)

| Année | Décomposition des frais | 2003 | | 2004 | | 2005 | | 2006 | | 2007 | | 2008 | | 2009 | | |
|-------|----------------------------------------------------------------------------------|----------------------|-----------------|--------|-----------------|--------|-----------------|---------|-----------------|-----------|-----------------|-----------|-----------------|---------|-----------------|---------|
| | | Guinée | Aide extérieure | Guinée | Aide extérieure | Guinée | Aide extérieure | Guinée | Aide extérieure | Guinée | Aide extérieure | Guinée | Aide extérieure | Guinée | Aide extérieure | |
| | Opération et gestion du Projet | 400 | 0 | 400 | 0 | 400 | 0 | 400 | 0 | 400 | 0 | 400 | 0 | 400 | 0 | |
| | Stage domestique (3 personnes) | 0 | 0 | 3.000 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | |
| | Stage en sous-région (3 personnes) | 0 | 0 | 0 | 60.000 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | |
| | Déplacement en Guinée / per diem (200 personnes-jours) | 40 FG/pers./jour | 0 | 8.000 | 0 | 8.000 | 0 | 8.000 | 0 | 8.000 | 0 | 8.000 | 0 | 8.000 | 8.000 | |
| | Stage à l'étranger | 30.000 FG/pers./mois | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 120.000 | 0 | 0 | 0 | 0 | |
| | Rénovation du Centre | 2.000 FG/m2 | 0 | 20.000 | 0 | 0 | 280.000 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | |
| | Administration du Centre | 200 FG/mois | 0 | 2.400 | 0 | 2.400 | 0 | 2.400 | 0 | 2.400 | 0 | 2.400 | 0 | 2.400 | 2.400 | |
| | Déplacement pour l'étude de la situation de la pêche en sous-région | 12.000 FG/pers./mois | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 72.000 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | |
| | Enquête de base dans les villages | 4.000 FG/mois | 0 | 0 | 0 | 0 | 60.000 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | |
| | Essais de pêche (carburant, matériaux) | | 0 | 0 | 0 | 0 | 12.000 | 0 | 48.000 | 0 | 48.000 | 0 | 48.000 | 0 | 48.000 | |
| | Carburant des véhicules | 80 FG/sortie | 0 | 0 | 0 | 0 | 800 | 0 | 4.800 | 0 | 4.800 | 0 | 4.800 | 0 | 4.800 | |
| | | | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | |
| | Expert en développement de la pêche | 30.000 FG/ mois | 0 | 0 | 0 | 0 | 90.000 | 0 | 360.000 | 0 | 360.000 | 0 | 360.000 | 0 | 270.000 | |
| | Expert en techniques de pêche 1 | 30.000 FG/ mois | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 270.000 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | |
| | Expert en techniques de pêche 2 | 30.000 FG/ mois | 0 | 0 | 0 | 0 | 90.000 | 0 | 360.000 | 0 | 90.000 | 0 | 360.000 | 0 | 270.000 | |
| | Expert en enquête dans les villages | 30.000 FG/ mois | 0 | 0 | 0 | 0 | 90.000 | 0 | 30.000 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | |
| | Expert en sensibilisation/vulgarisation | 30.000 FG/ mois | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 180.000 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | |
| | Technicien de pêche | 500 FG/mois | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 8.000 | 0 | 8.000 | 0 | 8.000 | 0 | 4.000 | |
| | | | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | |
| | | | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | |
| | Bateau de recherche halieutique | | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1.000.000 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | |
| | Pick-up 4 x 4 | | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 60.000 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | |
| | Fourgonnette | | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 50.000 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | |
| | Matériaux et engins de pêche | | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 160.000 | 0 | 0 | 0 | 60.000 | 0 | 0 | |
| | Matériaux et équipements de vulgarisation (projecteur, PC, appareil vidéo, etc.) | | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 60.000 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | |
| | | | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | |
| | | | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | |
| | Total | | 400 | 0 | 400 | 0 | 10.800 | 622.800 | 10.800 | 2.212.800 | 10.800 | 1.080.800 | 10.800 | 840.800 | 10.800 | 607.200 |

Remarque : Les frais de rénovation du Centre de Motorisation comprennent la construction d'un étage au Centre actuel, avec un bureau pour les experts et pour le personnel homologue. Avec une superficie de 140 m², les frais de construction sont estimés à 2.000.000 FG/m².

En posant que US\$1,00 = 2.000 FG, le coût des travaux s'élève à US\$2.756.300. Si on convertit en yen, on obtient, à raison de US\$1,00 = 120 yens, une somme de 330.756.000 yen.

Figure 5-3-2 Organigramme du Centre de Développement et Vulgarisation des Techniques de Pêche Artisanale (Projet)



Teneur de la requête

Experts

- 1) Gestion du projet de développement de la pêche (4 ans) :
Tout en se chargeant d'orienter le plan de recherche, développement et vulgarisation, sera chargé de l'opération quotidienne de l'organisation et de la gestion du Projet.
- 2) Techniques de pêche, volet 1 (2 premières années) (récifs flottants et sennes coulissantes) :
Chargé d'étudier l'environnement où seront installés les récifs flottants, et chargé de la conception, fabrication et mise en place des récifs flottants. Chargé de la pêche au pharillon, ainsi que de la conception, fabrication et opération des petits filets tournants (sennes coulissantes)
- 3) Techniques de pêche, volet 2 (deux dernières années) (récifs artificiels de poisson, pêche à la ligne) :
Chargé d'étudier l'environnement où seront installés les récifs artificiels de poisson, et chargé de leur conception, fabrication et mise en place. Chargé des opérations de pêche à la ligne exploitant les récifs flottants et les récifs artificiels de poisson.
- 4) Etude des villages (4 mois) :
Chargé de l'enquête de base dans les villages
- 5) Techniques de vulgarisation/promotion (6 mois) :
Chargé de la création du matériel de vulgarisation/promotion et du transfert de technologie en méthodes de promotion.
- 6) Techniciens de pêche (au besoin)
Il s'agit des vétérans de la pêche ou de techniciens de la transformation que l'on trouvera en Guinée ou dans les pays voisins pour donner certaines instructions de nature technique. Ils apporteront un soutien au développement des techniques et à leur vulgarisation.


Matériaux et équipements

- 1) Bateau de recherche halieutique (petit)
Longueur totale d'environ 12 m et tonnage de jauge brute d'environ 5 tonnes. Il doit permettre l'utilisation du petit filet tournant et de la palangre, et avoir un tirant d'eau de 1 m ou moins.
Équipement : moteur in-bord 250 CV, cale à poisson de 1 tonne, cale à poisson vivant de 0,5 tonne, lits (2), entrepôt à engins de pêche, toilette, haleur de ligne hydraulique, cabestan, pharillon, etc.
Instruments de navigation : émetteur-récepteur radio, GPS, échosondeur, compas, radar, sonar, etc.
- 2) Bureau de travail pour les experts et le personnel homologue
Construire un étage (premier étage) au Centre de Motorisation existant. Surface de 140 m² (10m x 14m) comprenant 4 pièces.
- 3) Matériaux d'engins de pêche (filets, flotteurs et autres accessoires ; cordage, hameçons, etc.)
- 4) Un camion (pick-up) pour le transport de l'équipement (cabine double, 4 roues motrices)
- 5) Une fourgonnette pour transporter le matériel/équipement et pour faire les tournées de vulgarisation dans les villages (4 places)
- 6) Groupe électrogène, appareils vidéo, projecteur, etc.

Figure 5-3-3 Aperçu du Plan de la conception de la petite senne coulissante

Ralingue de flotteurs : longueur totale 170,28 m. Ralingue de plombs : longueur totale 194,53 m. Chute : 17,3 m (24,2 m lorsque tendue)

30 cm 600 flotteurs (poussée verticale 600g). Assemblage de 2 ralingues de flotteurs PE14 mm, soit 170,28 m.



| | | | | |
|------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------|------------------------------|-----------------------------|-----------------------------|
| Ceinture de flotteurs N210D 3/30 27,5mm 7 mailles 248 m Coefficient de détente 30% | | | | |
| F. de capture N210D 3/9 15mm | Filet princ. N210D 3/6 15 mm | Filet princ. N210D 3/6 15 mm | Filet princ. N210D 3/6 15mm | Filet princ. N210D 3/6 15mm |
| 400 mailles 60 m x 4 nappes | 400 mailles 60 m x4 nappes | 400 mailles 60m x 4 nappes | 400 mailles 60m x 4 nappes | 400 mailles 60m x 4 nappes |
| | | | | |
| Ceinture de plombs N210D 3/30 27,5mm 7 mailles 248 m Coefficient de détente 20% | | | | |
| | | | | |

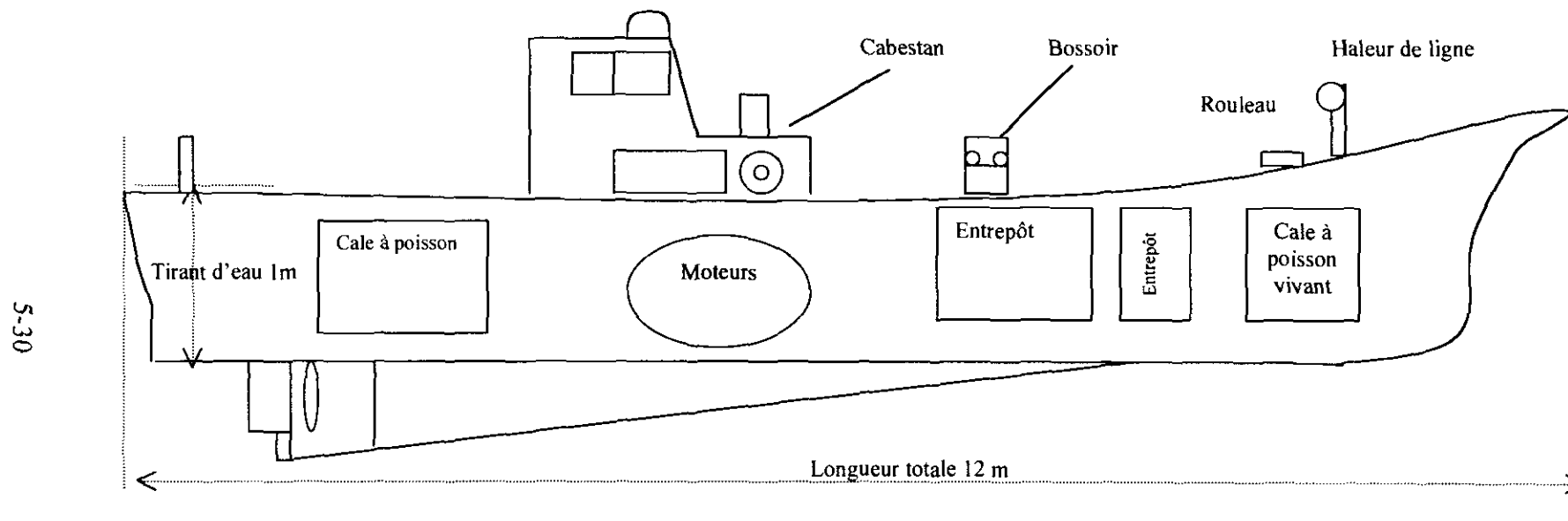
Bande de renfort de filet : Teton (polyester), 7 mm

2 m 1m 32 pantoires de 1 m en Teton de 7 mm. Assemblage de 22 ralingues de plombs en Teton de 14 mm, 194,53 m. 350 plombs de 225 g.

Coulisse de 250 m en composé de nylon de 18 mm

Figure 5-3-4 Bateau de recherche halieutique

Longueur totale 12 m; largeur 3 m; tonnage de jauge brute 5 tonnes, moteur 250 CV.
Equipement : Cabestan hydraulique, haleur de ligne
GPS, échosondeur, radar, sonar



Organisation du CNSHB et du CFPM

CNSHB (Centre National des Sciences Halieutiques de Boussoura)

Le CNSHB a été fondé en 1985 grâce au soutien de l'IRD (Institut de Recherche pour le Développement, France ; il s'agit de l'ancien ORSTOM), dans le but d'apporter un soutien scientifique aux mesures de gestion de la pêche que doit prendre le Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture. Environ 65 personnes y sont affectées, incluant des chercheurs, des techniciens et des gestionnaires. On compte parmi ce personnel 36 chercheurs, répartis comme suit selon leurs spécialités/formations respectives : 2 techniciens en zoologie, 1 technicien en biologie, 10 licenciés en biologie, 4 vétérinaires, 1 licencié en botanique, 1 technicien en pêche industrielle, 2 techniciens en géographie, 1 licencié en zoologie, 1 docteur en biologie, 1 docteur en médecine vétérinaire, 1 docteur en agronomie, 1 docteur en biologie marine, 2 docteurs en ichtyologie et 1 docteur en génie.

Il y a 5 départements sous le Directeur Général, à savoir : Département Pêche Industrielle, Département Pêche Artisanale, Département Pêche Continentale, Département Socio-Economie et Département Gestion du Littoral. Le Centre compte également un Service d'appui à la Recherche formé d'un Observatoire des Pêches, d'un Service Informatique et d'un Service Information & Valorisation. En février 2003, le Centre a reçu, dans le cadre de la coopération financière non-remboursable pour la pêche du Japon, un navire de recherche halieutique (longueur totale d'environ 30 m).

Les activités du Centre sont la collecte et le traitement de données statistiques, le suivi des variations de l'état des ressources, l'étude de l'environnement océanique (température et salinité de l'eau, etc.), la recherche sur la reproduction dans les zones de mangroves (en préparation), la recherche de données biologiques sur les diverses ressources halieutiques (raie, calmar, poulpe, etc.), ainsi que l'étude des poissons pélagiques et la pisciculture.

CFPM (Centre de Formation Professionnelle Maritime de Conakry)

Tronc commun (mathématiques, français, anglais et physique) : 9 enseignants

Filière Construction Navale (10 à 18 groupes) : 1 responsable de la formation pratique, 1 responsable d'atelier et 6 enseignants

Filière Mécanique Marine (12 à 18 groupes) : 1 responsable de la formation pratique, 1 responsable d'atelier et 7 enseignants

Filière Pêche Navigation (12 à 18 groupes) : 1 responsable de la formation pratique, 1 responsable d'atelier et 6 enseignants

Navire-école Laalaba : Capitaine, chef mécanicien, officier de deuxième classe, officier mécanicien de deuxième classe, mécanicien et membre d'équipage : 6 personnes

Spécification du Navire-école

Chalutier, longueur totale 19,5 m

Compas magnétique, gyrocompas, GPS, échosondeur, émetteur-récepteur radio (endommagé depuis 5 ans).

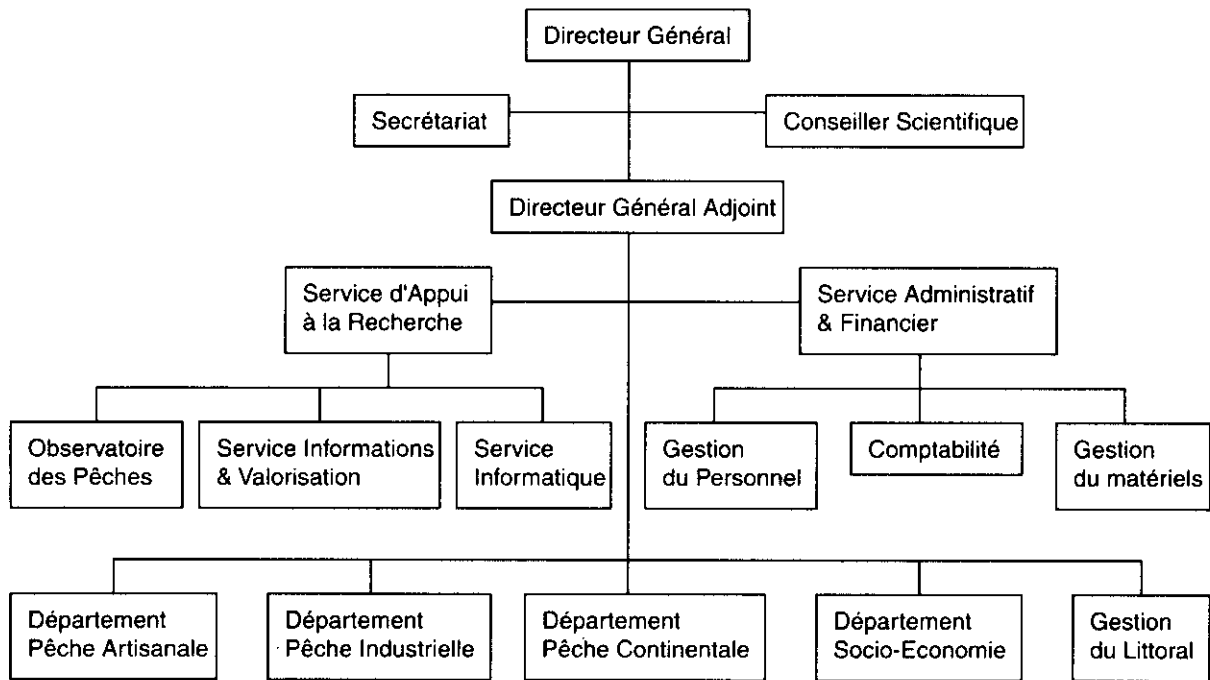


Figure 5-3-5 Organigramme du CNSHB

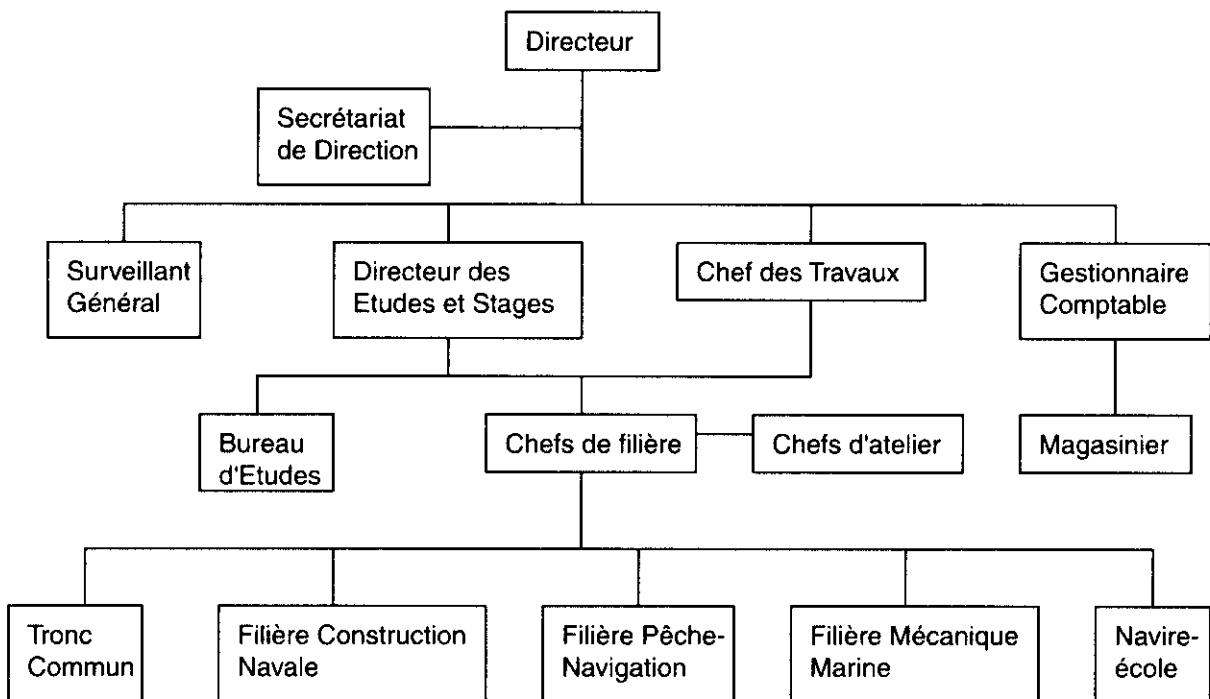


Figure 5-3-6 Organigramme du CFPM